



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe
au XVIe siècle**

Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

Paris, 1859

Cloître

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80606](#)

de l'architecture sur le sol des provinces françaises jusqu'au xii^e siècle. L'esprit provincial s'éteignant sous la main du pouvoir royal, cette variété s'efface. Si la nation y gagna au point de vue de la politique, l'art y perdit de son originalité, et les reproductions des types mis en honneur dans le domaine royal furent souvent incomplètes ou mal comprises dans les provinces éloignées. Cependant les clochers furent longtemps les monuments affectionnés par les villes; après chaque désastre, les populations s'empressaient de les reconstruire ou de les réparer du mieux qu'elles pouvaient. On dit encore, de notre temps, *l'influence de clocher*, pour désigner l'esprit local, la défense exclusive des intérêts de la ville, et nous voyons chaque jour de pauvres villages s'imposer de lourdes charges pour éléver un clocher sur leur église.

L'état des arts de l'architecture aujourd'hui ne répond pas aux désirs et aux efforts des populations des villes ou des campagnes, et les clochers, en grand nombre, construits dans notre pays depuis trente ans, ne fourniront pas, dans quelques siècles, un sujet d'étude intéressant pour nos successeurs: mal conçus généralement, plus mal bâties, présentant des silhouettes lourdes ou démâchées, ils ne dureront guère, et s'ils sont laids la plupart, nous pouvons au moins nous en consoler en pensant qu'ils ne témoigneront pas longtemps de ce retour vers l'un des goûts les plus vifs des populations au moyen âge. Après les tours carrées, froides et flanquées de pilastres, élevées sur nos églises, de 1815 à 1840, on a cherché à se rapprocher des types laissés par les xii^e et xiii^e siècles; mais ces derniers essais font, la plupart, ressortir la faiblesse de nos études et la pauvreté d'invention des artistes modernes.

CLOITRE, s. m. *Cloistre, clouastre*. Cour entourée de murs et de galeries établies à côté des églises cathédrales, collégiales et monastiques. Dès les premiers temps du christianisme, des cloîtres furent élevés dans le voisinage immédiat des églises. La forme des cloîtres en plan est généralement celle d'un carré¹. Les abbayes possédaient deux cloîtres: l'un près de l'entrée occidentale de l'église; l'autre à l'orient, derrière l'abside. Le premier donnait accès dans les réfectoires, les dortoirs, la salle capitulaire, la sacristie, le chauffoir et les prisons; c'était le cloître des religieux dans lequel tous pouvaient circuler. Le second était particulièrement

- “ Quadratam speciem structura domestica præfert,
- “ Atria bis binis inclyta particibus.
- “ Quæ tribus inclusæ domibus, quas corporis usus
- “ Postulat, et quarta quæ domus est Domini,
- “ Quarum prima domus servat potumque cibumque
- “ Ex quibus hos reficit juncta secunda domus.
- “ Tertia membra fovet vexata labore diurno,
- “ Quarta Dei laudes assidue resonat. ”

Carmen de Laude vita monasticæ, edit. a Sirmondo ad Goffrid. Vindocin.
(Voy. Ducange, *Gloss.*)

réservé à l'abbé, aux dignitaires et aux copistes; plus retiré, plus petit que le premier, il était bâti dans le voisinage de la bibliothèque, de l'infirmerie et du cimetière. Les cathédrales avaient toutes un cloître accolé à l'un des flancs de la nef, soit au nord, soit au sud; celui-ci était entouré par les habitations des chanoines qui vivaient sous une règle commune. Souvent les écoles étaient élevées dans le voisinage des cloîtres des abbayes et des cathédrales. Dès le IX^e siècle, les synodes s'étaient occupés de la clôture des chapitres des cathédrales¹. « Il est nécessaire, disent ces assemblées, que les évêques établissent des cloîtres à proximité des églises cathédrales, afin que les clercs vivent suivant la règle canonique, que les prêtres s'y astreignent, ne délaissent pas l'église et n'aillent point habiter ailleurs. » Il est dit aussi qu'un réfectoire et un dortoir doivent être bâties dans l'enceinte de ces cloîtres.

« La diversité des demeures et des offices dans le cloître, dit Guillaume Durand², signifie la diversité des demeures et des récompenses dans le royaume céleste : « Car, dans la maison de mon Père, il y'a beaucoup de « demeures, » dit le Seigneur. Et, dans le sens moral, « le cloître représente la contemplation dans laquelle l'âme se replie sur elle-même, et où elle se cache après s'être séparée de la foule des pensées charnelles, et où elle médite les seuls biens célestes. Dans ce cloître, il y a quatre murailles, qui sont le mépris de soi-même, le mépris du monde, l'amour du prochain et l'amour de Dieu. Et chaque côté a sa rangée de colonnes..... La base de toutes les colonnes est la patience. Dans le cloître, la diversité des demeures, c'est celle des vertus. »

La disposition la plus habituelle du cloître d'abbaye est celle-ci : une galerie adossée à l'un des murs de la nef, avec une entrée sous le porche et une entrée dans le voisinage de l'un des transsepts ; une galerie à l'ouest, à laquelle viennent s'accorder les bâtiments des étrangers, ou des magasins et celliers ayant des entrées sur le dehors ; une galerie à l'est donnant entrée dans la sacristie, dans la salle capitulaire et les services ecclésiastiques ; la dernière galerie, opposée à celle longeant l'église, communique au dortoir et au réfectoire. Les cloîtres des cathédrales étaient entourés de maisons servant de demeure aux chanoines ; quelquefois ceux-ci mangeaient en commun. Les écoles étaient adossées à la galerie de l'ouest proche de l'entrée de l'église. Nous devons ajouter ici qu'habituellement les cloîtres des abbayes sont bâties du côté méridional de l'église, tandis que ceux des cathédrales sont le plus souvent au nord³. L'orientation du

¹ In synod. Pontigonensi, ann. 876. In synod. Rom., sub Eugenio II.

² Lib. I, cap. 1, § 43.

³ Ce n'est pas là, bien entendu, une règle absolue ; diverses causes venaient modifier ces dispositions : la nature du terrain, des constructions plus anciennes dans les villes, des rues existantes, obligaient les abbés ou les chapitres à ne pas être fidèles à leur programme. Cependant les cloîtres des abbayes de Cluny, de Vézelay, de Clairvaux, de Fontenay, de la Charité-sur-Loire, de Saint-Denis, de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons,

midi est de beaucoup la plus agréable dans notre climat, et il n'est pas surprenant que les religieux l'aient adoptée pour leur cloître. Mais, dès une époque très-reculée, les évêchés avaient naturellement pris cette situation comme la meilleure, et le côté nord des cathédrales restait seul pour bâtir les cloîtres.

Les dispositions des cloîtres d'abbayes ne furent guère modifiées jusqu'au xvi^e siècle; tandis que les cloîtres des cathédrales, au contraire, subirent de notables changements, par suite des usages des chapitres, plus variables que ceux des religieux réguliers. On continuait à désigner sous la dénomination de cloître des cathédrales des amas de constructions qui n'avaient plus rien, dans leur ensemble ou leurs détails, des dispositions que nous avons indiquées en commençant cet article. Ainsi, par exemple, le cloître de Notre-Dame de Paris, du temps de Louis le Gros, se composait de maisons canoniales bâties dans son enceinte et de plusieurs autres au dehors. Ce prince, avant de monter sur le trône, fit abattre une partie de ces maisons sisées hors du cloître, mais qui jouissaient cependant des mêmes franchises que celles de l'intérieur; il répara ce tort fait au chapitre le jour de son mariage. Au commencement du xiv^e siècle, le cloître de Notre-Dame de Paris, qui s'étendait, au nord et à l'est de la cathédrale, jusqu'aux bords de la Seine, renfermait trente-sept maisons canoniales. « Lorsqu'un chanoine venait à mourir¹, la maison, si elle était « dans le cloître, pouvait être occupée par la famille pendant quinze « jours; ensuite elle était visitée par le chapitre, et réparée, s'il y avait « lieu, aux frais de la succession du défunt; puis elle était vendue par « licitation à un autre chanoine, sur la mise à prix fixée par le chapitre. « Dans le cas où l'adjudicataire aurait eu déjà une maison dans le cloître, « il pouvait la vendre, toujours à un chanoine, et disposer du prix à sa « volonté; mais le prix de la maison du chanoine défunt devait être « converti en rentes pour la célébration de son anniversaire..... Tout « chanoine qui recevait une maison dans le cloître était tenu de jurer que, « dans l'année précédent le jour où il l'avait reçue, il avait fait son stage « à Paris pendant vingt semaines, en passant une heure par jour soit au « chapitre, soit dans l'église, et qu'il se proposait d'agir de même dans la « suite. Il s'engageait en outre, par serment, à entretenir la maison et ses « dépendances en aussi bon état, sinon en meilleur état qu'elles lui avaient

sons, de Saint-Front de Périgueux, de Poissy, de Sainte-Geneviève à Paris, de la Trinité de Caen, etc., et particulièrement de l'abbaye type de l'abbé de Saint-Gall, (voy. ARCHITECTURE MONASTIQUE, fig. 4), sont situés sur le flanc méridional de l'église; tandis que les cloîtres des cathédrales de Paris, de Noyon, de Rouen, de Reims, de Beauvais, de Sées, de Bayeux, de Puy-en-Vélay, etc., étaient situés au nord. Quelquefois le cloître et l'évêché se touchent et sont tous deux bâties du côté méridional, comme à Langres, à Évreux, à Verdun; mais ce sont là des exceptions; les évêques et les chapitres préféraient généralement occuper des terrains séparés par l'église.

¹ Voy. le *Cartul. de l'égl. N.-Dame de Paris*, pub. par M. Guérard, et la préface, p. CIX.

« été remises ; enfin, à acquitter exactement la pension et les autres charges auxquelles la maison était imposée^{1.} » Ces maisons étaient dotées de terres et de rentes, mais elles étaient en même temps grevées de charges nombreuses et très-variées ; aussi les chanoines cherchaient-ils les moyens de diminuer, autant que faire se pouvait, l'étendue de ces charges par des bénéfices étrangers à leur état. Ils vendaient du vin en détail, ouvraient même des tavernes, louaient partie des locaux qui leur étaient affectés ; aussi les statuts capitulaires suppriment expressément ces abus, ce qui prouve qu'ils existaient. Ils défendent aussi à tout chanoine de laisser passer la nuit dans la maison claustrale « à aucune femme, religieuse ou autre, à l'exception de sa mère, de sa sœur, de sa parente au troisième degré, ou d'une femme de haut rang qu'on ne peut éconduire sans scandale^{2.} » Ces statuts s'élèvent à plusieurs reprises, pendant les XIII^e et XIV^e siècles, contre les abus résultant de la présence des femmes dans le cloître des chanoines. Le cloître de Notre-Dame de Paris, comme la plupart de ceux des grandes cathédrales, était donc plutôt une agglomération de maisons comprises dans une enceinte fermée qu'un cloître proprement dit. Cependant nous verrons tout à l'heure que les maisons capitulaires n'excluaient pas les galeries de cloîtres dans certaines églises cathédrales. Les cloîtres de cathédrales conservaient ainsi souvent la physionomie d'un quartier ayant son enceinte particulière, ses rues et ses places. L'abbé Lebeuf³ nous apprend que le cloître de la cathédrale d'Auxerre n'était, vers 1350, « qu'un amas de maisons voisines de l'église Saint-Étienne, dont la plupart appartenoient au Chapitre par donation des particuliers, par échange ou par acquisition..... Qu'il n'y avoit que deux portes à ce cloître, vers la rivière de l'Yonne..... L'on n'est pas bien certain, ajoute-t-il, quelles étoient les bornes du cloître dans le quartier d'en haut. Il y avoit seulement quelques marques qui en désignoient les limites, comme de grandes fleurs de lis et des croix de fer. Mais cet espace, quoique non fermé de ce côté-là, contenoit environ la moitié de l'ancien Auxerre. Il y avait franchise et immunité dans tout ce territoire pour tous les laïques même qui y demeuroient et qui la vouloient reconnoître et la requéroient. L'évêque y avoit seul toute seigneurie et justice temporelle haute, moyenne et basse, excepté dans

¹ « Canonicus qui recipit domum in claustro jurat quod, anno precedenti diem quam
recepit illam, fecit stagium suum Parisiis per vigenti septimanias; ita quod qualibet
die fecit horam unam vel in capitulo vel in ecclesia..... Item jurat quod domum illam
et appendicias domus illius tenebit in eque bono statu in quo est, quando accipit
illam, vel etiam meliori. Jurat etiam quod solvet pensionem domus illius et alia onera
diebus statutis ad hoc, nisi dilationem habuerit ab illis ad quos pertinet receptio
predictorum. » (*Chartul. Eccles. Parisiensis*, pars II, lib. IX, feb. 1240, xxviii.)

² ... « Vel nisi aliquæ magnates mulieres, quæ sine scandalo evitari non possunt... »
(*Ibid.*, pars III, lib. XX, nov. 1243, 1.)

³ *Mém. concern. l'hist. civ. et ecclés. d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, publié par
MM. Challe et Quantin, t. III, p. 227.

« les maisons des chanoines que l'évêque Érard avoit exemptées de sa
« juridiction temporelle..... Le comte qui avoit disputé cette justice à
« l'évêque avoit succombé. Il avoit aussi reconnu que ce que l'évêque
« Érard en avoit cédé au Chapitre pour les maisons canoniales, et que ce
« qui en dépend au delà des anciens murs, c'est-à-dire ce qui constituoit
« dès lors les jardins de quelques-uns, appartenloit légitimement au
« Chapitre. En conséquence, un de ces comtes avoit accordé à l'évêque
« et au Chapitre de pouvoir faire des murs et des portes dans les endroits
« où se terminoit le cloître vers le milieu de la cité, à condition de les
« tenir ouvertes depuis le point du jour jusqu'au couvre-feu, comme on
« le faisoit à l'égard des deux anciennes portes : et ce traité avoit été
« confirmé par le roi, qui avoit permis la clôture aussi bien que l'évêque ;
« mais cette clôture, quoique bien autorisée, n'avoit point été consommée.
« Le Chapitre avoit seulement fait pour cela des préparatifs de matériaux.
« Ainsi, les bourgeois avoient toujours passé librement de nuit comme
« de jour dans les rues du cloître Saint-Étienne, et y avoient fait passer
« leurs voitures..... Les chanoines étoient cependant toujours en droit
« d'user de la permission qu'ils avoient obtenue. Ils s'appuyoient sur le
« pouvoir de l'évêque qui la leur avoit accordée, disant qu'un seigneur
« haut justicier peut se fermer quand il le juge à propos ; que l'abbé de
« Saint-Germain avoit bien fait bâtir nouvellement, dans sa justice, une
« tour pour les prisonniers qui occupoit une partie de la rue, et que les
« habitants d'Auxerre, qui s'y étoient opposés d'abord, avoient ensuite
« quitté prise ; que l'on avoit plusieurs exemples de rues du cloître Saint-
« Etienne qui avoient été fermées avec la permission de l'évêque, et dans
« lesquelles on avoit construit des arcades ou allées, pour passer d'une
« maison à l'autre par-dessus le chemin..... etc. » Les chanoines fon-
daient leur demande de clôture principalement sur ce que des accidents
étaient arrivés récemment pendant la nuit. Un chanoine avait été tué en
allant à matines ; des cavaliers avoient enfoncé des portes ; un autre
chanoine avoit été blessé par des sergents du comte ; le prévôt et les
châtelains d'Auxerre étaient venus une autre fois, au point du jour, chez
un chanoine collecteur des décimes du roi, avoient brisé ses portes, abattu
un escalier, maltraité ce chanoine et pillé la maison. Une autre fois, le
bailli et le prévôt d'Auxerre avec leurs gens, au nombre de plus de
quatre-vingts, avoient assiégié le chanoine Raoul Jouvain dans sa maison.
Des cavaliers étoient venus, la nuit, dans le cloître, pour s'emparer des
chevaux des chanoines. Enfin, les insultes étoient devenues si communes
que, quand on voulait menacer un chanoine ou un clerc de l'église, on
disait : « Je te trouverai quand tu iras à matines. » Au mois d'octobre 1351,
cinq ou six cents des plus notables de la ville d'Auxerre, immédiatement
après complies, se fondant sur ce que le bailli de Sens, ignorant ces
insultes récentes, avoit rendu une sentence qui maintenait aux bourgeois
le droit de passer quand bon leur semblait par le cloître Saint-Étienne,
vinrent se promener par toutes les rues du cloître en menaçant les

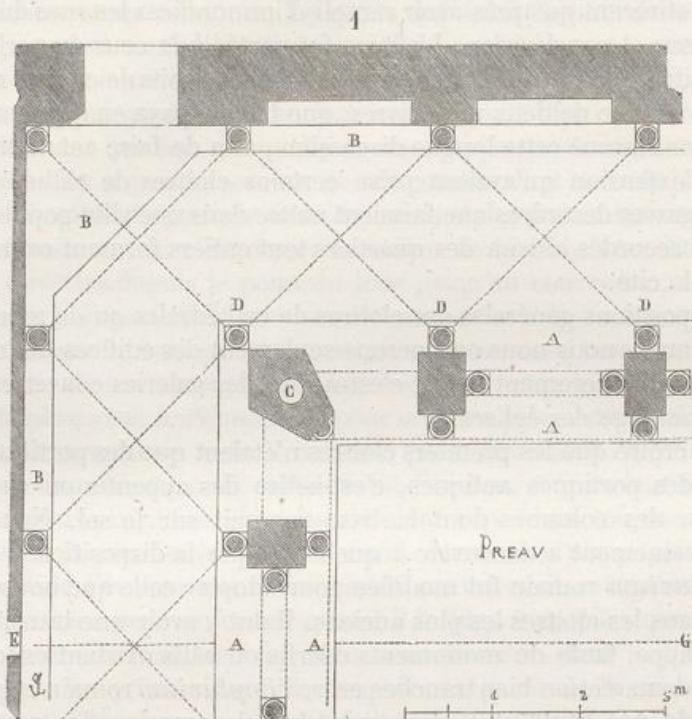
chanoines d'abattre leurs maisons et de leur faire leurs couronnes rouges; ils ne se retirèrent qu'après avoir rempli d'immondices les rues du cloître en plein jour et par dérision. L'affaire fut portée à la cour du parlement, et le chapitre de Saint-Étienne se dessaisit de ses droits de clôture moyennant une somme de deux mille livres, que la ville paya en quatre termes. Nous avons résumé cette longue discussion, afin de faire connaître à nos lecteurs l'extension qu'avaient prise certains cloîtres de cathédrales, et aussi les graves désordres que faisaient naître dans une ville populeuse les priviléges accordés ainsi à des quartiers tout entiers formant comme une cité dans la cité.

Les dispositions générales des cloîtres de cathédrales ou de monastères étant connues, nous nous occuperons seulement des édifices auxquels ce nom est particulièrement resté, c'est-à-dire des galeries couvertes bâties dans le voisinage des églises.

Il est à croire que les premiers cloîtres n'étaient que des portiques dans le genre des portiques antiques, c'est-à-dire des appentis en charpente portés sur des colonnes dont la base reposait sur le sol. Nous avons cherché vainement à découvrir à quelle époque la disposition si connue de l'*impluvium* romain fut modifiée pour adopter celle que nous voyons admise dans les cloîtres les plus anciens. Il dut y avoir une transition qui nous échappe, faute de monuments décrits ou bâties existant encore. Car il est une démarcation bien tranchée entre l'*impluvium* romain et le cloître chrétien de nos contrées : c'est que, dans le premier, les rangées de colonnes portent directement sur le sol et que l'on peut passer de la galerie dans le préau entre chaque entre-colonnement; tandis que, dans le second, les piles ou colonnes sont toujours posées sur un socle, bahut ou appui continu qui sépare la galerie du préau, et qui n'est interrompu que par de rares coupures servant d'issues. Cette disposition et le peu de hauteur des colonnes caractérisent nettement le cloître en Occident, et en font un monument particulier qui n'a plus de rapport avec les cours entourées de portiques des Romains.

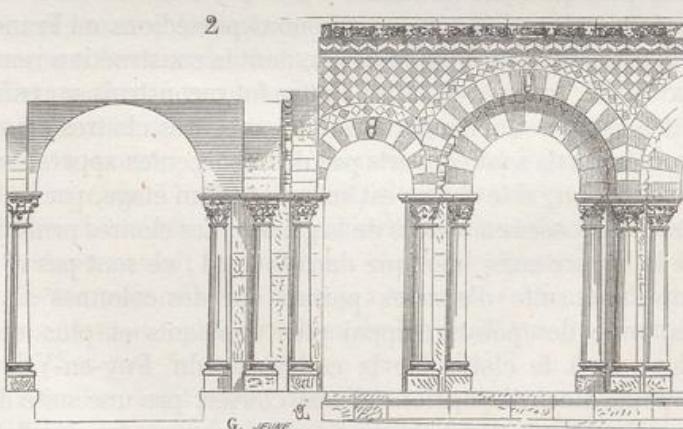
Un des cloîtres les plus anciens que nous possédions en France est le cloître de la cathédrale du Puy-en-Vélay, dont la construction remonte en partie au X^e siècle. Au XII^e siècle, ce cloître fut reconstruit sur trois côtés; mais une des galeries anciennes existe encore. Les cloîtres primitifs ne sont pas voûtés, mais sont couverts par des charpentes apparentes disposées en appentis, ou, si le cloître est surmonté d'un étage, par un plafond formé de solives posées en travers de la galerie. Ces cloîtres primitifs, dans le midi de la France aussi bien que dans le nord, ne sont pas vitrés et se composent d'une suite d'arcades portant sur des colonnes simples ou accouplées, avec des points d'appui plus résistants et plus épais aux angles. Cependant le cloître de la cathédrale du Puy-en-Vélay ne se conforme point à ces dispositions. Il est couvert par une suite de voûtes d'arêtes romaines portant sur les murs extérieurs, et, du côté de la cour, sur de grosses piles flanquées de colonnettes dégagées. Ce cloître est trace

conformément au plan (1) vers ses angles. Les piles portent sur un bahut



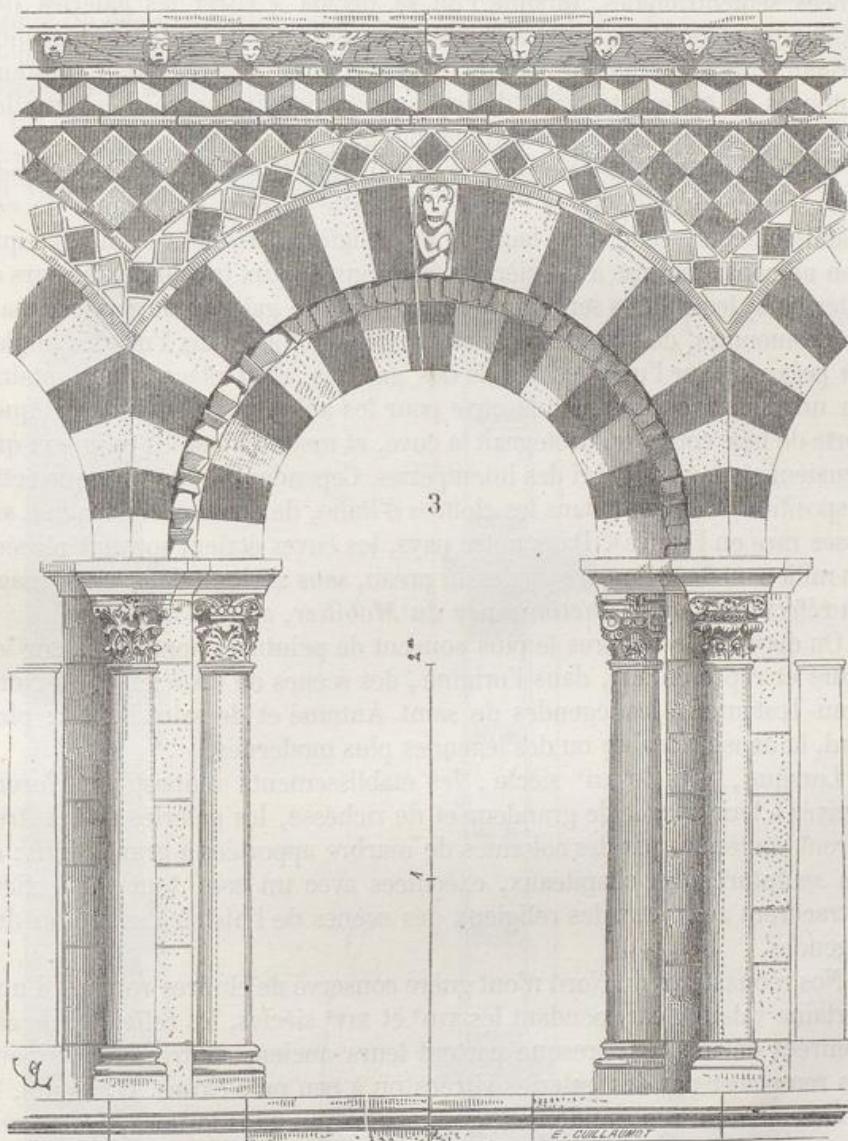
épais élevé de 0,45 c. au-dessus du pavé des galeries, et forment ainsi un banc continu A à l'intérieur aussi bien que sur le préau ; un autre banc B pourtourne le mur et sert de socle aux colonnes adossées à ce mur. On observera la disposition singulière de la pile d'angle C, dont le plan est donné par les écartements que l'on voulait maintenir égaux entre les colonnes D, afin de pouvoir construire des voûtes d'arêtes régulières.

Voici l élévation et la coupe de ce cloître prises sur la ligne EG (2). Les



piles sont construites en assises et les colonnes sont monolithes ; les

archivoltes extradossées sont composées de claveaux noirs et blancs alternés, et doublées d'incrustations de brique et pierre formant une suite de losanges. Les tympans sont incrustés de la même manière; au-dessus est posée une frise également incrustée de morceaux de lave noire et de briques. Une corniche sculptée termine le tout et portait le comble avant la construction de la galerie supérieure, qui date du XIV^e siècle. Afin de mieux faire comprendre le mode de construction et de décoration de ce



curieux monument, nous présentons (3) l'élévation géométrale de l'une des arcades à l'échelle de 0,025 millimètres pour mètre.

Cette bâisse est d'ailleurs grossièrement exécutée, et les chapiteaux

sont d'un travail barbare qui rappelle la décadence romaine. Son aspect général et le système de décoration employé ne laissent pas cependant d'avoir un certain air de solidité et de grandeur empreint encore des traditions antiques. Les constructeurs romans voulaient obtenir, dans la composition des cloîtres, des galeries assez larges et basses, pour que les religieux ne fussent pas incommodés par le soleil ou le vent. Ils ne se départirent jamais de ce programme fort sensé, et même dans les provinces septentrionales, lorsque l'on se décida à vitrer les galeries des cloîtres en totalité ou en partie, on continua de leur donner une grande largeur comparativement à leur hauteur. Les cloîtres étant toujours entourés de bâtiments, cette disposition permettait encore d'éclairer les salles voisines au-dessus des combles des galeries.

Dès le xi^e siècle, les abbayes construisirent des cloîtres d'une grande richesse, car c'était, après l'église, la partie la plus importante de ces établissements, celle dans laquelle les religieux passaient les heures que l'on ne consacrait pas à la prière en commun ou aux travaux extérieurs et intérieurs, les cloîtres servant non-seulement de galeries de service, mais de promenoirs, de lieu de méditation. Quelquefois, dans l'un des angles du préau ou sur l'une des parois des galeries, était placée une fontaine ou un puits avec une grande cuve pour les ablutions. Un petit portique, sorte de loge couverte, protégeait la cuve, et mettait ainsi les religieux qui venaient s'y laver à l'abri des intempéries. Cependant il faut dire que cette disposition, fréquente dans les cloîtres d'Italie, de Sicile et d'Espagne, est assez rare en France¹. Dans notre pays, les cuves étaient souvent placées au milieu ou dans l'un des angles du préau, sans abri, ou dans le voisinage du réfectoire (voy. le *Dictionnaire du Mobilier*, au mot LAVOIR).

On décorait les cloîtres le plus souvent de peintures appliquées sur les murs et représentant, dans l'origine, des scènes de l'Ancien et du Nouveau-Testament, les légendes de saint Antoine et de saint Benoît; plus tard, la danse Macabre ou des légendes plus modernes.

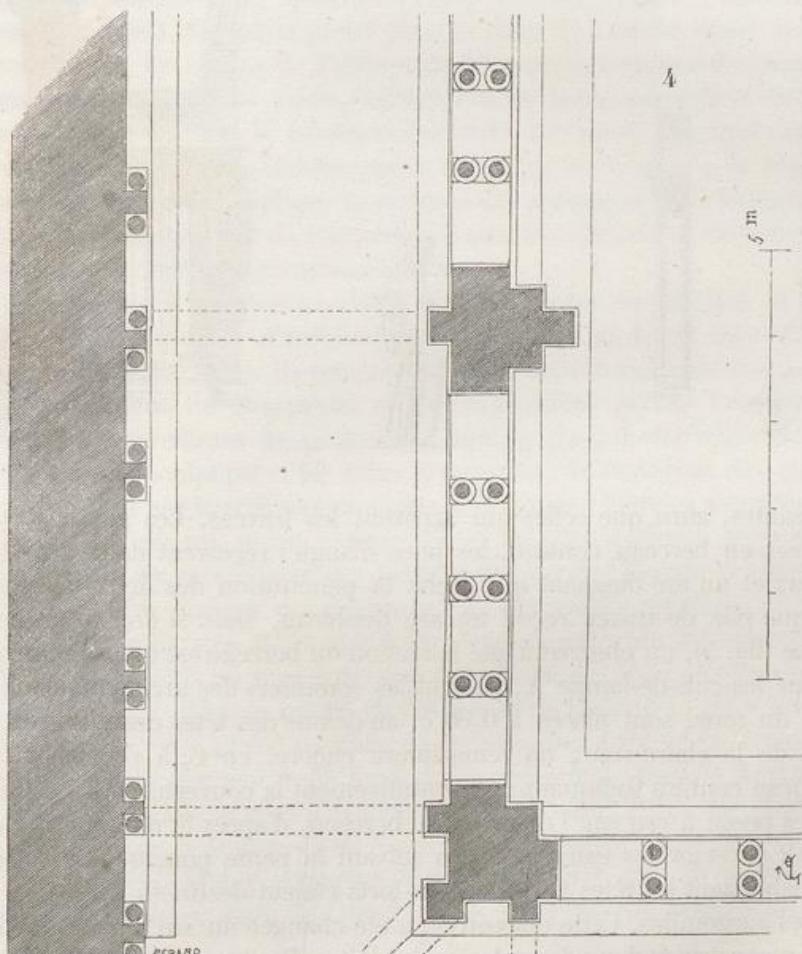
Lorsque, vers le xii^e siècle, les établissements monastiques furent arrivés à leur apogée de grandeur et de richesse, les galeries des cloîtres furent soutenues par des colonnes de marbre apportées à grands frais; et les sculptures des chapiteaux, exécutées avec un soin tout particulier, retracèrent aux yeux des religieux des scènes de l'histoire sainte ou des légendes.

Nos monastères du Nord n'ont guère conservé de cloîtres romans d'une certaine valeur: car, pendant les xiii^e et xiv^e siècles, les religieux de ces contrées détruisirent presque partout leurs anciens cloîtres ouverts pour les remplacer par des galeries vitrées ou à peu près closes. D'ailleurs, le mouvement de rénovation de l'architecture qui, dans le Nord, avait com-

¹ Le cloître de l'abbaye de Thoronet (Var) possède encore un lavoir couvert sur la face de l'une de ses galeries. A l'abbaye de Fontenay (Côte-d'Or), il existait de même un lavoir couvert.

mencé, vers le milieu du XII^e siècle, par la reconstruction des cathédrales, fut suivi par un grand nombre de monastères. La reconstruction des églises des abbayes exigeant des sommes énormes, les édifices anciens furent conservés ; mais les cloîtres, constructions assez légères et exigeant des dépenses comparativement moins considérables, furent presque tous rebâties dans le goût nouveau. A défaut de cloîtres romans du Nord, nous irons chercher nos exemples dans le Midi, d'autant que les établissements monastiques, régis par une règle commune indépendante de la nature du climat ou des matériaux, adoptaient en Occident des formes à peu près identiques dans leurs constructions ordinaires, quant à l'ensemble des dispositions, sinon dans les détails de l'architecture.

Un des plus beaux cloîtres du Midi est certainement celui de Saint-Trophyme d'Arles. Deux des galeries de ce cloître datent du commencement du XII^e siècle ; chacune d'elles se compose de trois travées principales,



divisées en quatre arcades portées sur des colonnettes jumelles. Voici (4)

T. III.

53

le plan d'un des angles et d'une des travées du cloître de Saint-Trophyme, et (5) sa coupe ; on voit, d'après ce plan, que les piles d'angles sont très-



puissantes, ainsi que celles qui séparent les travées. Les galeries étant voûtées en berceau continu, les piles d'angles reçoivent deux arcs doubleaux et un arc diagonal qui cache la pénétration des deux berceaux. Chaque pile de travée reçoit un arc doubleau. Mais si l'on examine la coupe (fig. 5), on observera que la section du berceau est un arc rampant, et que les culs-de-lampe A, portant les sommiers des arcs doubleaux du côté du mur, sont placés à 0,60 c. au-dessus des têtes des pilastres, du côté de la claire-voie ; on remarquera encore, en C, à l'extérieur, un chéneau continu indiquant que primitivement la couverture du cloître en dalles posée à cru sur l'extrados du berceau, d'après le mode provençal, venait déverser les eaux pluviales suivant la pente ponctuée CF, et que probablement les têtes G des contre-forts étaient destinées à recevoir de larges gargouilles. Cette disposition a été changée au XIII^e siècle, lorsque l'on reconstruisit deux des galeries du cloître. Des terrasses furent établies, suivant la ligne FK, ainsi que le fait voir notre coupe, et un bahut L, avec

banc pour s'asseoir et trous percés de distance en distance destinés à laisser tomber les eaux dans l'ancien chéneau, fut monté à 2^m,00 au-dessus du niveau du premier égout. Ce cloître est d'une grande richesse comme sculpture : les colonnettes, les chapiteaux, le revêtement des piles sont en marbre gris ; le long du mur, une riche arcature reçoit le berceau. On sent, dans les sculptures aussi bien que dans les profils du cloître de Saint-Trophyme, l'influence des arts de l'antiquité romaine. Les piliers, décorés de statues, sont composés avec un grand art et ont fort bon air. Nous donnons (6) une vue d'une portion de la galerie et d'un pilier, prise sous la voûte.

Dans le cloître de l'abbaye de Moissac, couvert par une charpente et non par une voûte, on remarque sur les piliers qui sont disposés aux angles et interrompent l'arcature de distance en distance des figures en bas-relief d'assez grande dimension, sculptées sur des plaques de marbre ; elles représentent onze apôtres et l'abbé Durand, qui fit la dédicace de l'église en 1063. Cet abbé prend ainsi la place de l'un des douze apôtres, saint Simon. Le cloître de l'abbaye de Moissac se compose de fragments d'un monument du xi^e siècle reposés lors de la reconstruction des bâtiments claustraux vers le commencement du xii^e siècle, quelques années avant l'époque où cet établissement religieux se soumit à la règle de Citeaux. C'est ce qui explique la richesse des sculptures des chapiteaux et piliers de ce cloître, qui ne s'accorde pas avec la réforme que saint Bernard imposa aux constructions monastiques.

Les cisterciens adoptèrent, dans la construction des cloîtres de leurs abbayes, un caractère d'architecture particulier, propre à cet ordre, et qui mérite d'être étudié. Ils renoncèrent à ces délicates galeries recouvertes le plus souvent de charpente, et qui rappelaient encore l'*impluvium* antique, et, préférant les voûtes aux lambris dans toutes leurs bâties, repoussant la sculpture et les vains ornements, ils élevèrent des cloîtres remarquables par leur aspect de force et de durée. Ceux-ci se composent (au moment où cet ordre naissant éleva en peu d'années un nombre considérable de monastères sur toute la surface de l'Europe occidentale) de gros piliers portant des berceaux ou des voûtes d'arêtes, et entre lesquels est posée une claire-voie basse, trapue, qui a plutôt l'aspect d'une suite de baies dans un mur épais que d'un portique. Il ne reste plus trace des cloîtres des abbayes mères de Citeaux et de Clairvaux ; mais nous en possédons un assez grand nombre qui sont contemporains de ceux-ci et ont été bâtis au moment de la ferveur des cisterciens. Dans le Midi, nous voyons encore debout ceux des abbayes de Thoronet (Var), de Silvacane, sur les bords de la Durance, de Sénanque (Vaucluse)¹, qui affectent ces formes sévères. Afin d'expliquer clairement quel était le programme donné par l'abbaye mère de Citeaux à ses filles pour la construction des

¹ Voy. la Notice sur ces trois abbayes par M. L. Rostan. (*Bullet. monum.*, pub. par M. de Caumont, t. XVIII, p. 107.)



cloîtres (car ces établissements s'érigaient sur des instructions précises

données par la tête de l'ordre (voy. ARCHITECTURE MONASTIQUE), une figure est nécessaire.

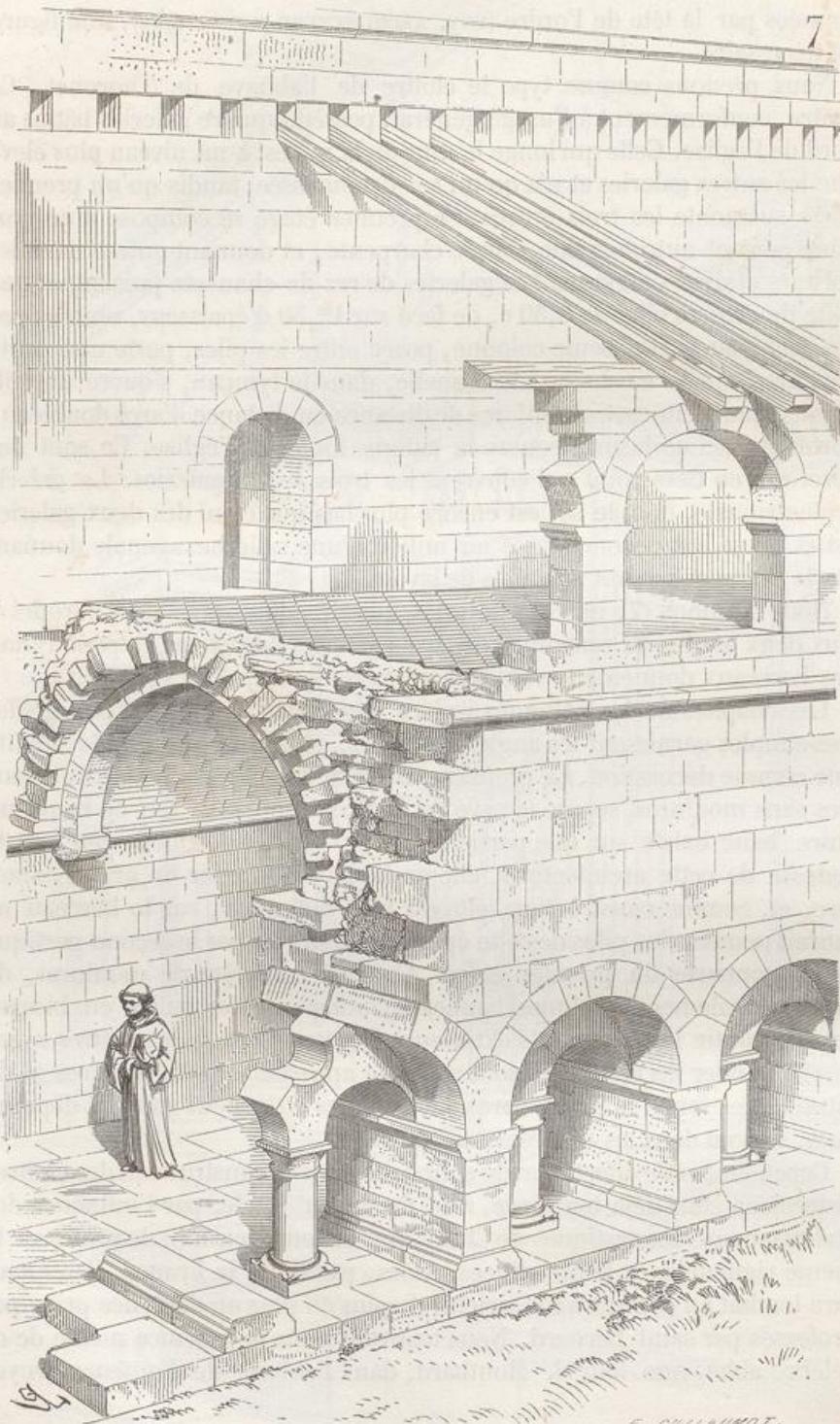
Nous prenons comme type le cloître de l'abbaye de Thoronet. Ce cloître, conformément à l'usage général, possède quatre galeries bâties au nord de l'église. Celle qui longe le mur de la nef est à un niveau plus élevé que les autres galeries et n'a qu'un rez-de-chaussée, tandis qu'un premier étage surmonte les trois autres. Ce premier étage se compose d'un portique portant autrefois une simple charpente, et donnant entrée dans les dortoirs et divers services. Les galeries de rez-de-chaussée présentent une suite de grosses piles de 0,50 c. de face sur 1^m,50 d'épaisseur, réunies par des archivoltes. Une seule colonne, posée entre les piles, porte une petite arcature jumelle au-dessus de laquelle, dans le tympan, s'ouvre un oeil. Un berceau plein cintre, renforcé de distance en distance d'arcs doubleaux portés sur les corbeaux, couvre la galerie longeant l'église. Ce sont des berceaux en tiers-point qui couvrent les trois autres galeries. La galerie septentrionale, dont le sol est encore plus bas que celui des deux galeries est et ouest, est accompagnée au milieu d'une salle hexagonale donnant sur le préau et servant autrefois de lavoir.

Nous donnons (7) une portion des galeries du cloître de Thoronet¹. Aux deux angles de rencontre des trois galeries de niveau, la pénétration des berceaux donne deux voûtes d'arêtes renforcées d'arcs ogives.

Les chapiteaux des colonnes isolées sont sans sculptures. Des griffes très-simples garnissent les angles des bases, plutôt par mesure de solidité que comme décoration. La première assise de la galerie, en pierres équarries sans moulures, sépare le pavé du cloître du préau et sert de banc; un autre banc existe sur une portion du mur du fond. Quelle que soit la rudesse de cette architecture, elle ne laisse pas d'avoir un grand caractère, et, comme construction, elle est bien entendue, car le berceau ne saurait pousser des piles de cette épaisseur chargées par le second portique en maçonnerie du premier étage. Absence complète de moulures, de profils; seulement quelques bandeaux indispensables taillés en biseau, pour garantir les parements extérieurs et pour recevoir les cintres ayant servi à bander les arcs et les voûtes. Nulle apparence de fermetures ni de vitraux; les fenêtres supérieures elles-mêmes en étaient souvent dépourvues, surtout dans les contrées méridionales.

Cependant cette affectation de simplicité dans la construction des cloîtres cisterciens était déjà tempérée, à la fin du XII^e siècle, par l'influence des établissements monastiques de Cluny, qui étaient bien loin de professer la même rigueur dans leurs édifices. Alors, par toute la France, l'architecture tendait au contraire à s'enrichir de plus en plus en dépit des principes professés par saint Bernard. Nous trouvons dans la province même de ce célèbre abbé, non loin de Montbard, dans l'abbaye de Fontenay (voyez

¹ Voy., *Archiv. des mon. hist.* près le minist. d'Etat, le relevé de cette abbaye fait par M. Questel.

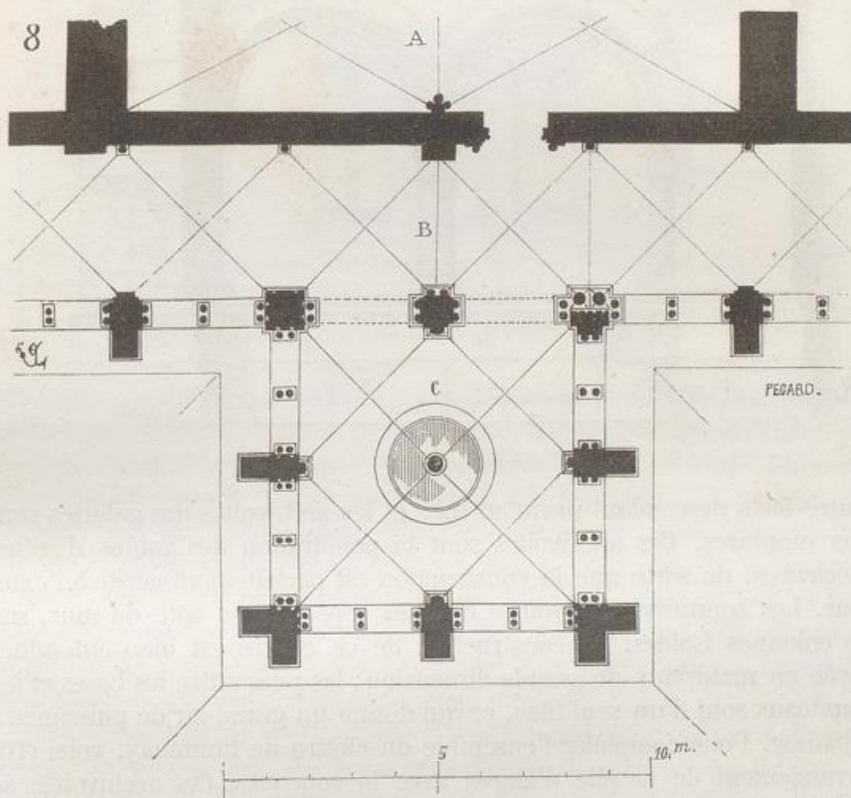


E. COLLACQUET.

ARCHITECTURE MONASTIQUE, fig. 9 bis), un cloitre qui, tout en conservant

encore les dispositions d'ensemble cisterciennes que nous venons de donner, présente cependant déjà une certaine élégance et une construction moins primitive. Ce cloître n'est pas surmonté d'un premier étage et se compose d'une galerie de rez-de-chaussée, couverte par des voûtes d'arêtes romaines, et dont les travées, composées d'archivoltes plein cintre, sont divisées par une arcature jumelle portée sur des colonnes accouplées. Sa galerie sud, s'ouvrant sur le réfectoire, était accompagnée d'une belle salle ouverte, au milieu de laquelle était le lavoir ou *lavatoire*. Cette salle est détruite aujourd'hui, mais on en retrouve les amores et de beaux fragments. Au centre s'élevait une colonne portant le sommier des quatre voûtes d'arête et autour de laquelle régnait la vasque du *lavatoire*.

Voici (8) le plan de la partie du cloître de l'abbaye de Fontenay à



laquelle le lavoir se trouvait accolé. La disposition est monumentale, l'architecture sévère, la construction formée de matériaux admirables; en A est le réfectoire rebâti au XIII^e siècle, en B la galerie, en C la vasque.

Nous présentons (9) une des travées du cloître. Ce cloître, dont chaque galerie est composée de huit travées, donne en plan un carré parfait. Les grandes archivoltes des entrées dans le lavoir sont décorées de moulures,

et les piles elles-mêmes sont assez riches. Ces piles sont épaulées par des



contre-forts descendant jusqu'au sol, et les archivoltes des galeries sont sans moulures. Ces archivoltes sont la pénétration des voûtes d'arêtes intérieures, de sorte que la construction est parfaitement écrite à l'extérieur. Les sommiers des voûtes d'arêtes reposent, du côté du mur, sur des colonnes isolées. La construction de ce cloître est bien entendue, élevée en matériaux de grande dimension ; les piles entre les bases et les chapiteaux sont d'un seul bloc, ce qui donne un grand air de puissance à la bâtie. Pour compléter l'ensemble du cloître de Fontenay, voici (10) l'arrangement de la pile d'angle, avec la rencontre des archivoltes se pénétrant d'équerre.

Il semblerait que les cloîtres des établissements cisterciens aient servi de type (au point de vue de la construction) à la plupart des cloîtres élevés pendant le XIII^e siècle. Dès l'instant qu'on admettait les voûtes d'arêtes pour couvrir les galeries, il n'était pas, en effet, de parti meilleur et plus sage que celui adopté par l'ordre de Citeaux. Il fallait des points d'appui résistants au droit des poussées régulièrement espacées de ces sortes de voûtes, et l'intervalle entre ces points d'appui était réservé pour la clairevoie. Les formerets des voûtes d'arêtes figuraient naturellement les archi-

voltes extérieures d'une pile à l'autre. Les cloîtres primitifs, composés



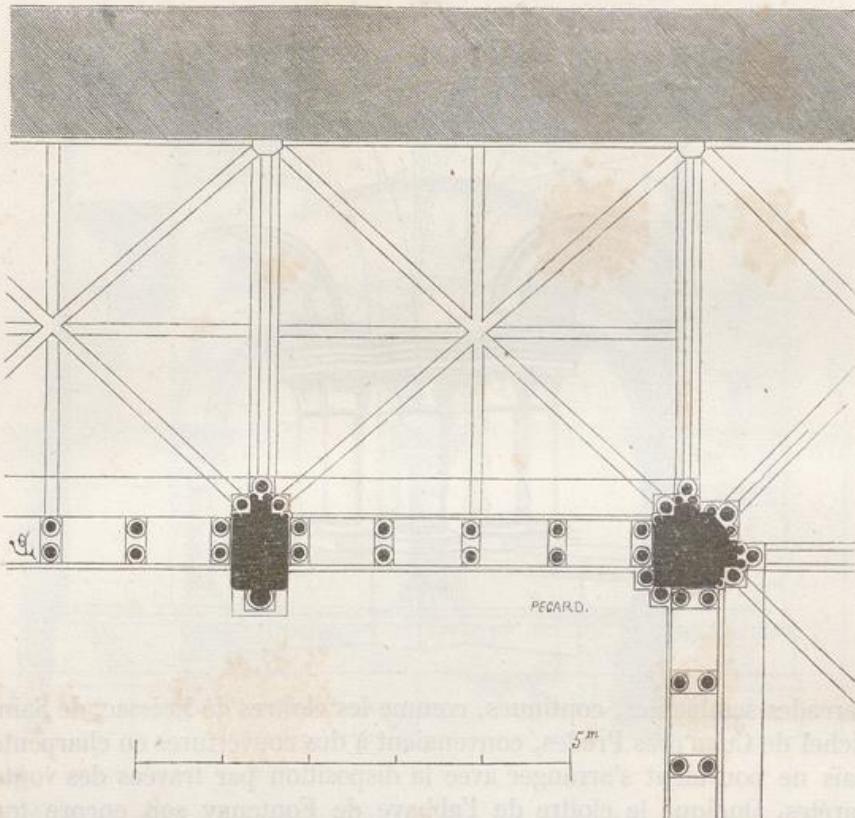
d'arcades semblables, continues, comme les cloîtres de Moissac, de Saint-Michel de Cuxa près Prades, convenaient à des couvertures en charpente, mais ne pouvaient s'arranger avec la disposition par travées des voûtes d'arêtes. Quoique le cloître de l'abbaye de Fontenay soit encore tout roman, que ses voûtes soient romaines, sans arcs ogives, que ses arcs grands et petits soient plein cintre, on sent là déjà poindre la transition entre le système de construction du XI^e siècle et celui du XII^e. A Fontfroide, la transition est plus avancée encore, bien que le mode adopté soit le même qu'à Fontenay. Fontfroide est une petite abbaye voisine de Narbonne¹; son cloître est assez bien conservé.

Nous donnons (11) le plan d'une travée des galeries voisines de l'un des angles. Ce cloître date des premières années du XIII^e siècle; il forme un parallélogramme rectangle comprenant cinq travées sur chacun de deux de ses côtés, quatre sur les deux autres; ces travées sont voûtées en arcs d'ogive, et les voûtes sont d'un grand intérêt pour l'histoire de la construction (voy. CONSTRUCTION). Comme à Fontenay, les galeries se composent

¹ On ne doit pas s'étonner si, dans cet article, nous passons brusquement d'une province à l'autre, quelle que soit la distance qui les sépare. Il s'agit ici de dispositions générales, non de détails d'architecture, et nous avons dit déjà que les établissements monastiques agissaient, quelle que fut leur position sur le territoire occidental, d'après une direction uniforme, en tant qu'elles appartenaient au même ordre.

de piles entre lesquelles s'ouvrent trois ou quatre arcades soutenues sur

11



des colonnettes jumelles en marbre blanc veiné, avec chapiteaux de même matière; le reste de la bâtisse est en pierre. Les formerets des voûtes en arcs d'ogive sur plan carré traversent la claire-voie et forment archivoltes en tiers-point à l'extérieur, tandis que les archivoltes de l'arcature sont encore plein cintre. La claire-voie n'est franchement ici qu'un remplissage indépendant de la construction, une sorte de cloison ajourée.

Voici (12) une élévation des travées voisines des angles et une coupe des galeries. Une belle salle capitulaire s'ouvre sur ce cloître; nous avons l'occasion d'en parler à l'article *SALLE capitulaire*. Si le parti adopté à Fontfroide est le même, comme principe, que celui adopté dans le cloître de Fontenay, les détails de l'architecture sont beaucoup plus riches; les archivoltes sont moulurées, ainsi que les œils percés dans les tympans des travées; les chapiteaux de l'arcature sont finement sculptés; les colonnettes, grâce à la matière employée, grèles et bien dégagées de la construction. Il y a un grand pas de fait vers le système admis au XIII^e siècle, car les claires-voies font déjà pressentir les meneaux appliqués un peu plus tard entre les

travées des cloîtres. Le cloître de Fontfroide ne fut jamais surmonté d'un

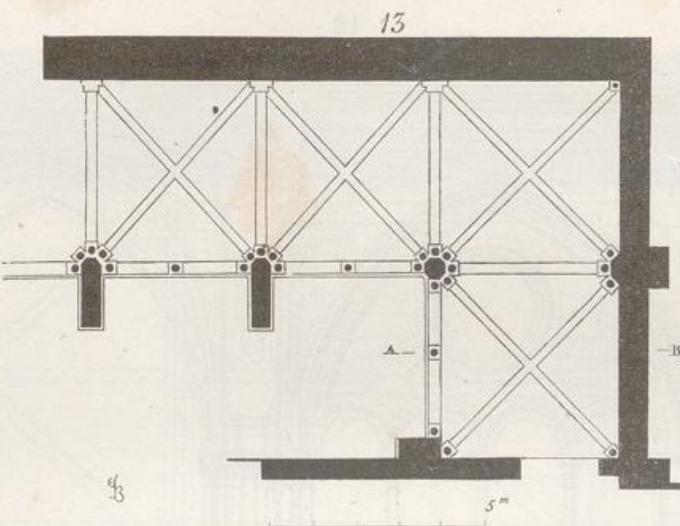
12



premier étage, mais couvert en terrasses par des dalles, de manière à prendre le moins de hauteur possible au-dessus des voûtes et à permettre ainsi d'ouvrir des jours au-dessus de ces couvertures pour éclairer les salles voisines (voy. DALLAGE). En effet, le bas-côté de l'église accolé à la galerie sud du cloître prend ses jours par des fenêtres cintrées dont les appuis sont posés immédiatement au-dessus des terrasses. Les œils qui s'ouvrent dans les tympans des archivoltes du cloître de Fontfroide n'ont jamais été destinés à être vitrés; mais il est facile de comprendre que dans un climat plus humide et plus froid, en laissant ouverte l'arcature, on pouvait vitrer ces œils et garantir ainsi les moines de la pluie ou du vent, sinon modifier la température extérieure; car les arcatures sont si peu élevées et ses galeries comparativement si profondes, qu'en supposant les œils vitrés, le vent ne pouvait chasser la pluie sur le pavé de ces galeries. Or il existe encore, le long du flanc sud de la nef de la cathédrale de Laon, un cloître qui remplit exactement ces dernières conditions. L'espace étroit dont pouvait disposer l'architecte ne lui permit pas de donner à ce cloître la forme d'un carré en plan: ce n'est qu'une galerie composée de sept travées faisant face à l'église et s'y réunissant par une seule travée, de sorte que le préau donne un parallélogramme ayant en longueur sept fois sa largeur.

La fig. 13 présente le plan d'une portion de ce cloître. Il est voûté en arcs d'ogive et date des premières années du XIII^e siècle. Mais, à Laon,

les voûtes sont dépourvues de formerets; ceux-ci, par conséquent, ne



traversent pas la construction et ne présentent pas à l'extérieur une suite de grandes archivoltes d'une pile à l'autre, comme à Fontenay et à Fontfroide. Ces piles sont butées par des contre-forts saillants, et (14) l'arcature est surmontée de roses inscrites sous les voûtes. Ces roses étaient vitrées, et l'arcature ne l'était pas; on obtenait ainsi un abri convenable et des jours suffisants pour éclairer la galerie. Les colonnettes de l'arcature sont en calcaire schisteux aussi résistants que le marbre, ce qui a permis aux constructeurs de les faire grèles; les piles et contre-forts sont bâtis en assises et portent tout le poids de la construction, car on remarquera, en examinant la coupe (fig. 14), que le mur percé de roses qui surmonte l'arcature est très-mince, 0,35 e., et n'est réellement qu'une cloison évidée qui ne charge pas les trois colonnettes destinées à la porter. L'unique galerie du cloître de la cathédrale de Laon est fort rapprochée de l'église, et ses baies sont ouvertes au nord; le cloître eût donc été triste et obscur, si l'architecte n'avait eu la précaution d'y faire entrer le soleil par des fenêtres carrées percées dans le mur de clôture du côté de la rue, au sud. Ce mur, épais à sa base, sans ressauts, afin d'éviter les dépôts d'immondices, se retraite au-dessus de la naissance des voûtes et laisse paraître alors de petits contre-forts au droit des poussées.

Nous donnons (15) une portion de ce mur, vu de l'extérieur, qui explique ce que nous venons de dire. Une belle corniche sculptée le couronne et porte le comble en charpente couvert d'ardoises. Afin de dissimuler la monotonie de ce mur qui venait masquer l'un des flancs de la cathédrale, l'architecte eut l'idée de disposer à l'un de ses angles (celui qui se détourne vers le portail du sud) une sorte de grand éperon servant de pignon au comble du cloître, de décorer sa tête sur la rue par une

figure d'ange surmontée d'un dais, et de dégager l'angle dans sa partie

14

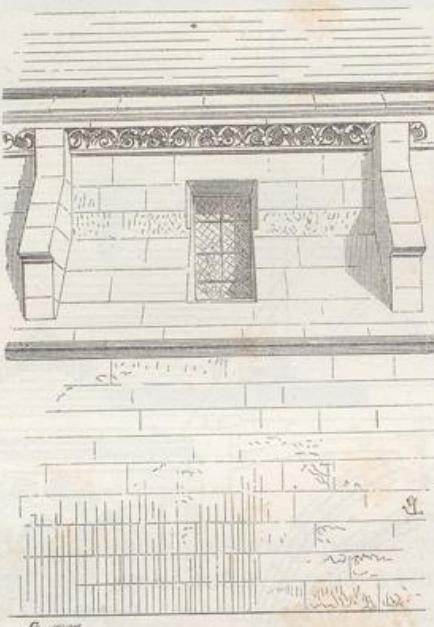


inférieure en le soutenant par deux colonnes posées de manière à détruire son aiguïté¹. Ce motif, qui n'est qu'une pure décoration et un arrangement de retour d'équerre, est fort beau; nous le représentons (16). Il nous fournit l'occasion de faire ressortir encore les qualités toujours neuves et imprévues qui distinguent l'architecture de cette époque, et avec quel art, d'une nécessité vulgaire, les architectes savaient tirer un parti décoratif. Comment cette originalité, cette fertilité d'invention se sont-elles éteintes chez nous, pour être remplacées par des formes de convention, prévues

¹ Au xvi^e siècle, un cadran solaire fut attaché à la statue de l'ange; peut-être en existait-il un autre avant cette époque. Nous devons les dessins de ce cloître à M. Boeswilwald, architecte de la cathédrale de Laon.

avant même d'être exécutées ? C'est une grosse question qu'il n'est pas

15



temps de résoudre ici. Contentons-nous de signaler cet exemple, qui viendra, ainsi que beaucoup d'autres, à l'appui de ce que nous aurons à dire sur les causes de cette décadence du génie architectonique de notre pays (voy. GOUT, STYLE).

Presque toujours les murs extérieurs des cloîtres de cathédrales, murs qui devaient conserver l'apparence sévère d'une clôture rigoureuse, presentaient aux yeux des passants des motifs de décoration qui masquaient la recherche et la froideur de ces sortes de constructions. Leurs angles, vus sous plusieurs aspects à l'extrémité des rues qui entouraient ces grands monuments, étaient particulièrement ornés de quelque statue de saint, devant laquelle était suspendu un fanal pendant la nuit ; et, pour gêner le moins possible la circulation, ces angles, comme à Laon, étaient portés sur des trompillons, des colonnes ou des encorbellements plus ou moins décorés de sculptures. Quant aux portes des cloîtres de cathédrales, lorsqu'elles donnaient immédiatement sur la voie publique, elles étaient habituellement d'une grande simplicité, afin de laisser aux portes de l'église toute leur importance et leur richesse.

Mais avant d'aller plus avant et de quitter les cloîtres romans des provinces méridionales, nous devons observer que beaucoup de ces cloîtres furent rebâties pendant les XIII^e et XIV^e siècles. Ces cloîtres romans, comme nous l'avons dit, se composaient de galeries continues formées de colonnettes portant les archivoltes qui soutenaient l'égout du comble. Ce mode

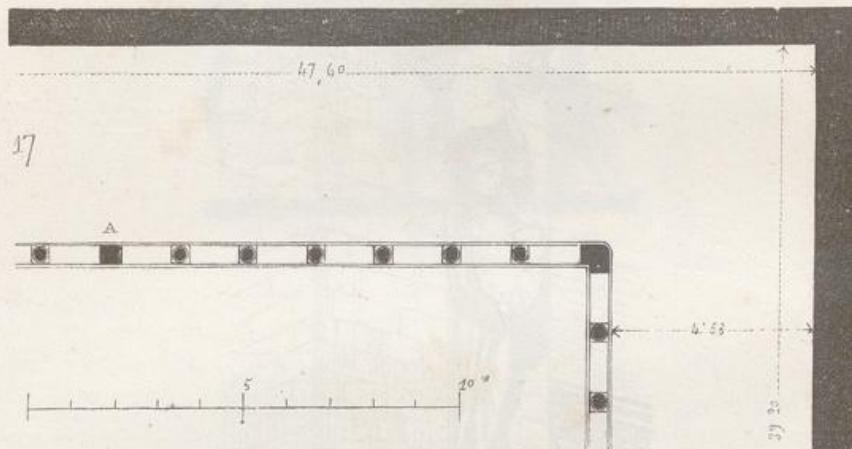
16



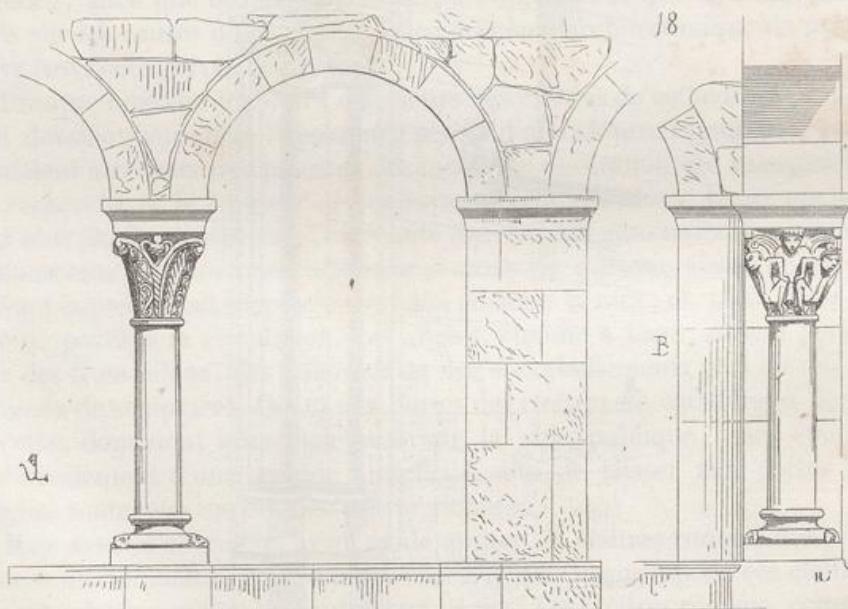
de construction était suffisant pour recevoir une charpente apparente ou

lambrisée. Un cloître du XII^e siècle, dépendant de l'église de Saint-Michel de Cuxa près Prades (Pyrénées-Orientales), conserve la disposition primitive des galeries couvertes par des charpentes. Il se compose de rangées de colonnettes simples et non accouplées, interrompues seulement de distance en distance par des piles carrées, afin de maintenir cette longue claire-voie dans son plan vertical.

Voici (17) une portion du plan de ce cloître ; dans la longueur de chaque



rangée de colonnes, il n'y a que les piles d'angles et deux piles intermédiaires A qui maintiennent le dévers de l'arcature. Les colonnettes, étant

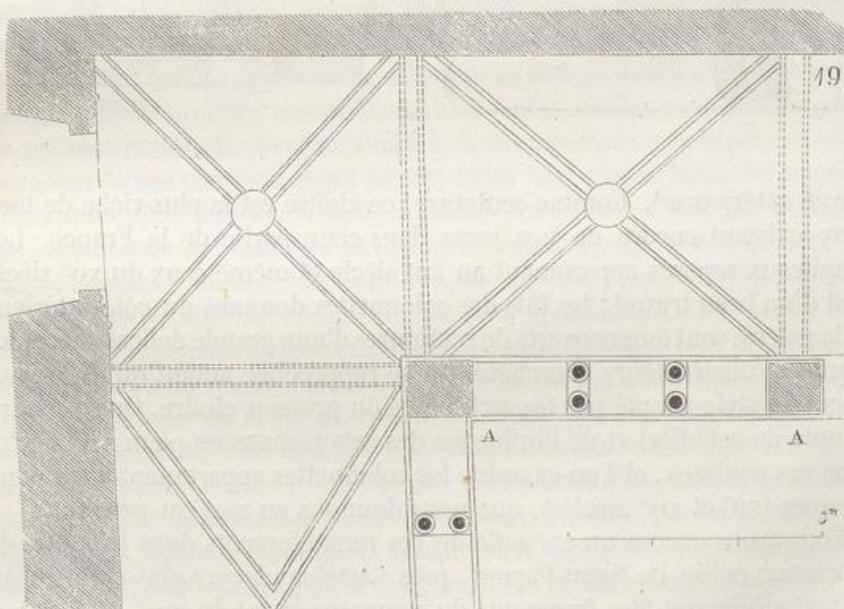


simples et non jumelles, sont courtes et trapues ; nous donnons (18) une

portion de l'arcature bâtie entièrement en marbre de Villefranche; en B est tracée la coupe de cette arcature avec la pile d'angle.

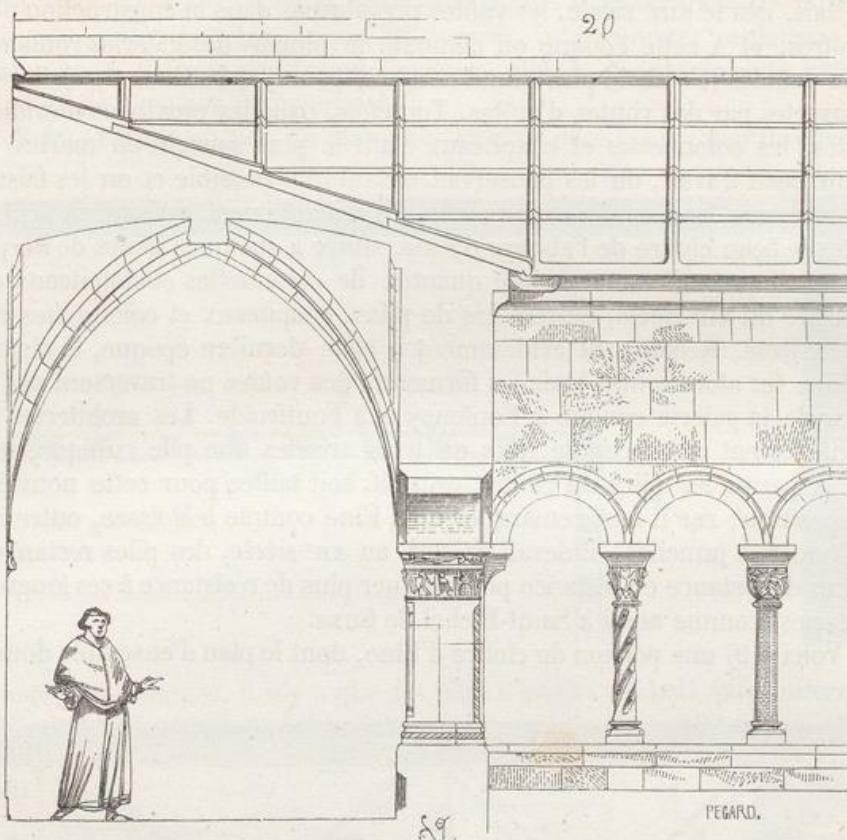
Mais, dès le XIII^e siècle, les voûtes prévalurent dans la construction des cloîtres, et à cette époque on démonta la plupart des galeries romanes non voûtées (c'était le plus grand nombre) pour y substituer des galeries couvertes par des voûtes d'arêtes. Toutefois, dans les provinces méridionales, les colonnettes et chapiteaux étant le plus souvent en marbre et d'un beau travail, on les conservait autant que possible et on les faisait entrer dans la nouvelle ordonnance. Ce remaniement est surtout visible dans le beau cloître de l'abbaye d'Elne, située à quelques lieues de Perpignan. Il présente une grande quantité de colonnettes et chapiteaux de marbre du XII^e siècle, entremêlés de piles, chapiteaux et colonnettes du XIV^e siècle. Reconstruit évidemment à cette dernière époque, le cloître d'Elne fut alors voûté; mais les formerets des voûtes ne traversent pas le mur de la galerie comme à Fontenay et à Fontfroide. Les architectes se contentèrent de placer de trois en trois arcades une pile cubique, soit prise parmi les piles du cloître primitif, soit taillée pour cette nouvelle disposition; car il faut remarquer qu'à Elne comme à Moissac, outre les colonnettes jumelles, il devait exister, au XII^e siècle, des piles rectangulaires de distance en distance pour donner plus de résistance à ces longues galeries, comme aussi à Saint-Michel de Cuxa.

Voici (19) une portion du cloître d'Elne, dont le plan d'ensemble donne



un losange se rapprochant du carré. On voit en A les piles qui reçoivent les retombées des arcs doubleaux et des arcs ogives des voûtes construites

avec beaucoup de soin. La fig. 20 présente la coupe de ce cloître et une



travée extérieure¹. Comme sculpture, ce cloître est le plus riche de tous ceux existant encore de nos jours dans cette partie de la France. Les chapiteaux reposés appartenant au XIII^e siècle et même ceux du XIV^e siècle sont d'un beau travail ; les fûts des colonnettes donnant du côté intérieur de la galerie sont tous couverts de sculptures d'une grande délicatesse, et les derniers constructeurs cherchèrent à se rapprocher autant qu'ils le pouvaient du style adopté par les architectes du premier cloître. On se rendra compte de cet effort et de l'influence des arts romans en plein XIV^e siècle, dans ces contrées, si l'on examine les colonnettes appartenant à ces deux époques (XIII^e et XIV^e siècles), que nous donnons au mot COLONNETTE.

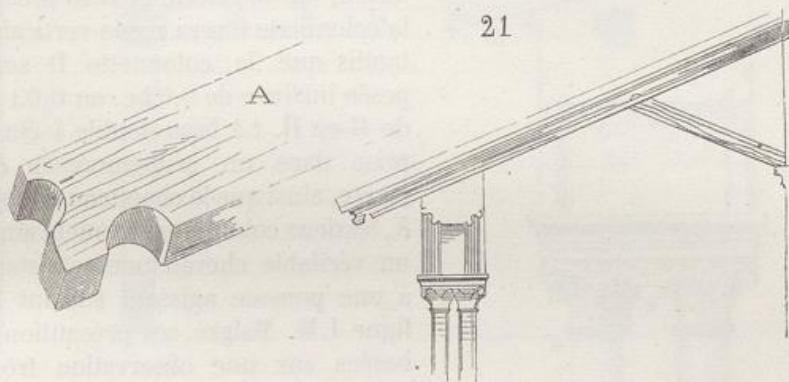
Nous avons encore un exemple de ces remaniements dans le cloître de l'ancienne église de Saint-Papoul, près Castelnau-d'Aude. Celui-ci fut rebâti au XIV^e siècle avec des fragments du commencement du XIII^e. Mais Saint-

¹ Nous devons ces dessins et ceux de Saint-Michel de Cuxa à l'obligeance de M. Laisné, architecte diocésain d'Auch, qui a relevé le cloître d'Elne pour la Commission des monuments historiques.

Papoul était pauvre; les galeries furent simplement couvertes par une charpente, et les colonnettes jumelles furent refaites en petits carreaux de briques octogonales posés les uns sur les autres, et réunis par un lit de mortier.

Quant aux charpentes en appentis qui couvrent les cloîtres, elles sont d'une grande simplicité; elles se composent habituellement d'une suite de chevrons soulagés par des liens, et formant à l'intérieur un angle obtus dont les rampants étaient quelquefois lambrissés et peints.

La fig. 21 donne une de ces charpentes¹; en A nous avons reproduit le

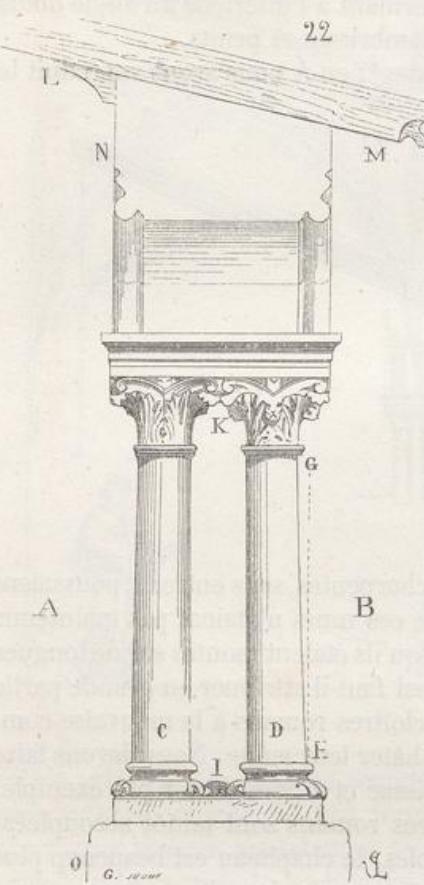


profil de l'extrémité des chevrons. Ces charpentes, sans entraits, poussaient les murs des galeries, surtout lorsque ces murs n'étaient pas maintenus par des piles assez rapprochées, et lorsqu'ils étaient montés sur de longues rangées de colonnettes accouplées. Aussi faut-il attribuer en grande partie la reconstruction de presque tous les cloîtres romans à la mauvaise combinaison de ces charpentes qui durent hâter leur ruine. Nous devons faire remarquer que parfois, comme à Moissac et à Saint-Lizier par exemple, les colonnettes des galeries des cloîtres romans sont tantôt accouplées, tantôt simples : lorsqu'elles sont simples, le chapiteau est beaucoup plus évasé dans le sens de l'épaisseur du mur que dans l'autre sens ; lorsqu'elles sont jumelles, souvent les chapiteaux doubles sont pris dans un seul morceau de pierre, ainsi que les deux bases, afin de bien relier les fûts des colonnettes et de les rendre solidaires. Si les chapiteaux doubles sont indépendants l'un de l'autre, ce sont alors des tailloirs qui relient les colonnes accouplées sous le sommier des archivoltes. Les déversements fréquents des galeries des cloîtres romans, produits par la poussée des charpentes, firent évidemment substituer d'abord les colonnes jumelles aux colonnettes simples, puis obligèrent les constructeurs à prendre des précautions particulières lors de la pose de ces colonnettes jumelles : comme, par exemple, de tailler les chapiteaux accouplés dans un seul

¹ C'est la charpente du cloître de Saint-Papoul, qui date du XIV^e siècle.

morceau de pierre et de leur donner un fort volume comparativement au diamètre et à la hauteur de la colonne ; comme de poser ces colonnettes, généralement peu ou point galbées, celle du dedans ayant son parement intérieur vertical, et celle extérieure légèrement inclinée, ou, pour employer un terme de bâtsise, ayant du fruit sur le dehors.

Une figure est nécessaire pour faire comprendre cette précaution des

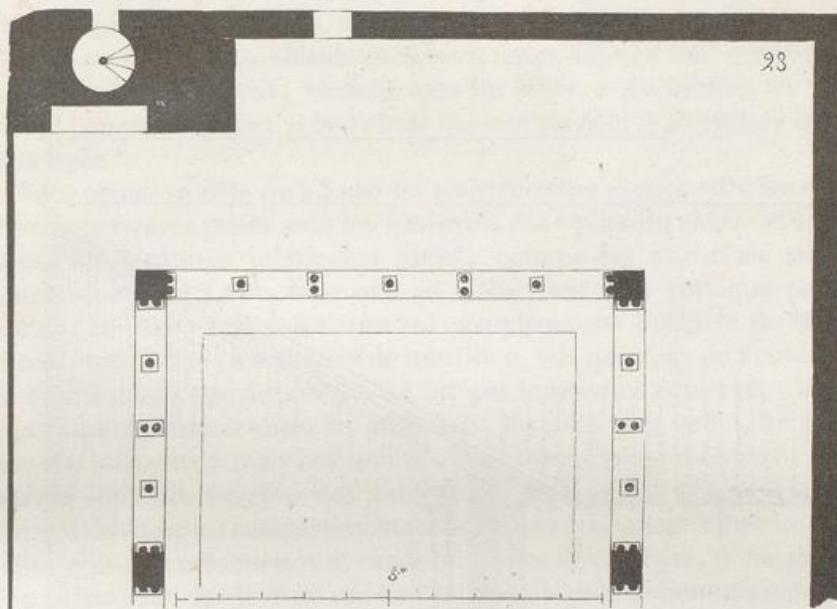


constructeurs romans. Soit (22) la coupe d'une colonnade de cloître portant des archivoltes ; soit A l'intérieur de la galerie et B le préau, la colonnette C sera posée verticale, tandis que la colonnette D sera posée inclinée de 0,02 c. ou 0,03 c. de G en H. La base double I étant prise dans un seul morceau de pierre, ainsi que le chapiteau double K, les deux colonnettes forment ainsi un véritable chevalement résistant à une poussée agissant suivant la ligne LM. Malgré ces précautions, basées sur une observation très-juste, le temps, la négligence, l'affaissement de charpentes mal entretenues et pourries, ont cependant fait déverser la plupart des colonnades des cloîtres romans couverts par des lambris. Mais ce qui nous a permis de constater ce fait intéressant, ce sont les centres des bases, en plan, qui sont presque toujours plus écartés que les centres des astragales des chapiteaux de 0,01 c., 0,02 c. ou même 0,03 c.;

c'est encore l'alignement intérieur des bahuts O (qui n'a pu changer) comparé à l'alignement primitif intérieur N des archivoltes, donné par les angles des cloîtres, lesquels n'ont pu varier non plus. Mais nous avons l'occasion de nous étendre sur ces précautions des constructeurs dans la pose des membres de l'architecture au mot CONSTRUCTION.

Pour clore ce que nous avons à dire sur les cloîtres romans, nous signalerons à nos lecteurs le cloître de Saint-Lizier (Ariège) [fin' du XII^e siècle]. Sa construction est d'une extrême simplicité. Il se compose de deux étages de galeries, l'une au rez-de-chaussée, en maçonnerie, l'autre au premier, en charpente. La fig. 23 donne la moitié du plan général de ce cloître, et la fig. 24 sa coupe avec l'élévation des galeries. On ne saurait bâtir deux étages de portiques avec plus d'économie. Les colonnettes et

bases sont en marbre, n'ont que 0,11 c. de diamètre (il faut dire que le



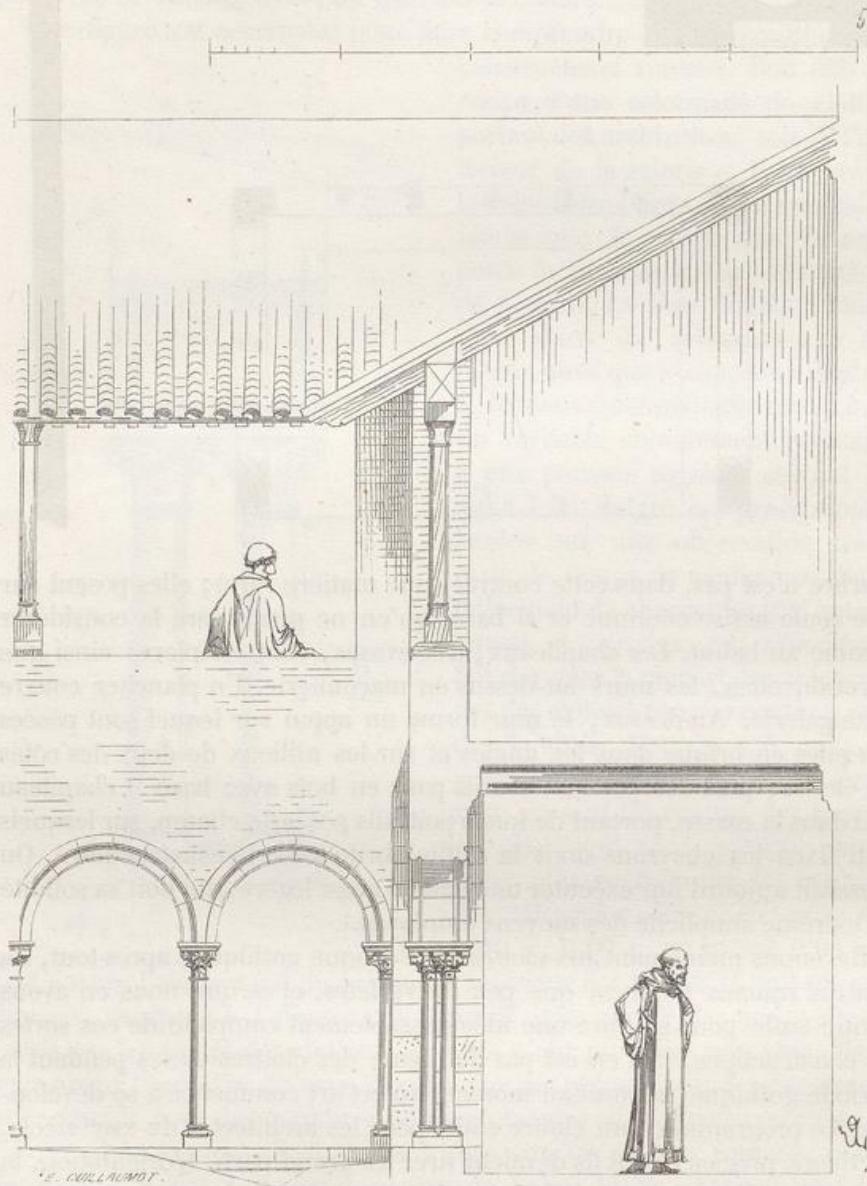
marbre n'est pas, dans cette contrée, une matière rare); elles posent sur une seule assise continue et si basse qu'on ne peut guère la considérer comme un bahut. Les chapiteaux, très-évasés, sont en pierre ainsi que les archivoltes, les murs au-dessus en maçonnerie. Un plancher couvre cette galerie. Au-dessus, le mur forme un appui sur lequel sont posées des piles en brique dans les angles et sur les milieux de deux des côtés du cloître; puis des poteaux à huit pans en bois avec base et chapiteau pris dans la masse, portant de longs poitrails posés de champ, sur lesquels sont fixés les chevrons dont la saillie abrite toute la construction¹. On n'oserait aujourd'hui exécuter une bâtie aussi légère, qui doit sa solidité à l'extrême simplicité des moyens employés.

Revenons maintenant aux cloîtres de l'époque gothique; après tout, les cloîtres romans n'offrent que peu de variétés, et ce que nous en avons donné suffit pour se faire une idée passablement complète de ces sortes de constructions. Il n'en est pas de même des cloîtres élevés pendant la période gothique, surtout au moment où cet art commence à se développer. Le programme d'un cloître était, pour les architectes du XIII^e siècle, un thème précieux dont ils devaient tirer un grand parti. L'orientation, la disposition d'un cloître relativement à ses annexes, les besoins particuliers à telle communauté, la nature des matériaux, la nécessité de clore telle partie, de laisser l'autre ouverte, les écoulements d'eau pluviale, les

¹ M. Ruprich Robert a bien voulu nous confier les études qu'il a faites sur ce cloître; elles nous ont servi à donner ces figures.

moyens de recueillir ces eaux dans des citerne, tout cela devait exciter et

24



excitait le génie inventif des architectes de cette époque. Il nous serait difficile, au milieu de tant de ruines regrettables (car ces dépendances de nos églises ont été presque partout transformées, dévastées ou même démolies), de ne rien omettre; toutefois, nous essayerons du moins de

faire connaître les modifications successives apportées dans ces constructions, et de présenter les exemples les plus complets et les plus remarquables que le temps et la main des hommes n'ont pas détruits. Les cloîtres encore debout, abandonnés, sans usage aujourd'hui, construits la plupart très-légèrement, tendent tous les jours à disparaître, et notre travail pourra perpétuer pour l'étude des œuvres dont il ne restera bientôt plus trace¹.

Nous avons vu déjà qu'à Laon les constructeurs avaient vitré les ouvertures supérieures prises sous les formerets des voûtes du cloître et avaient laissé les arcatures inférieures libres, comme les anciennes galeries romanes. Mais à Laon, bien que ce cloître soit déjà gothique par ses voûtes, la claire-voie inférieure est complètement distincte de la rose vitrée, comme dans les cloîtres de transition, tels que ceux de Fontenay et de Fontfroide. Cette disposition ne fut pas longtemps conservée ; bientôt tout l'espace compris entre les formerets, les piles et le bahut, fut rempli par des meneaux ; mais ces meneaux ne furent pas entièrement vitrés comme ceux des fenêtres des collatéraux d'une église. On se contenta d'abord de vitrer les compartiments supérieurs et de laisser à jour les intervalles entre les colonnettes. Il existe un cloître de ce genre, d'une disposition charmante, sur le flanc sud de l'église collégiale de Sézur-en-Auxois. Il est fort petit, puisque chacun de ses côtés ne contient que deux travées.

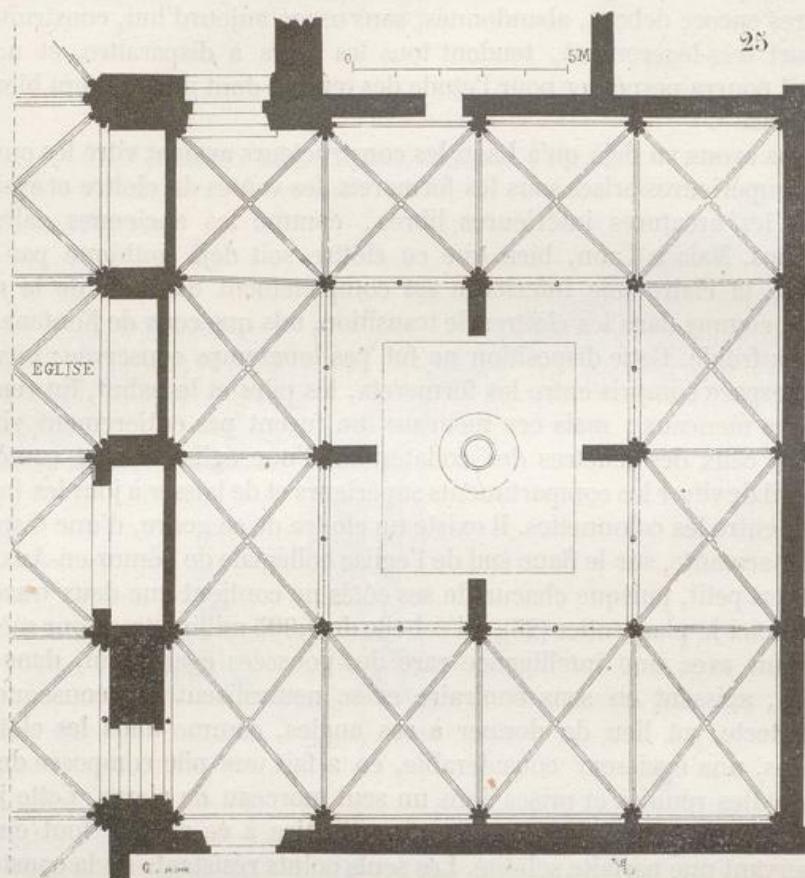
En voici le plan entier (25), à l'échelle de 0,005 millimètres pour mètre. Profitant avec une intelligence rare des poussées égales qui, dans les angles, agissent en sens contraire et se neutralisent par conséquent, l'architecte, au lieu de donner à ces angles, comme dans les cloîtres romans, une épaisseur considérable, en a fait une pile composée de six colonnettes réunies et prises dans un seul morceau de pierre. Cette jolie disposition donne une légèreté extraordinaire à ce cloître, tout en lui conservant une parfaite solidité. Les seuls points résistants de la construction sont les quatre contre-forts plantés sur le milieu de chacune des faces de la galerie et les divisant en deux travées. Un puits est creusé au milieu du petit préau.

La fig. 26 présente la coupe et l'élévation d'une travée du cloître de Sézur, ainsi qu'un détail du plan des piles en A. Les intervalles entre les colonnettes n'étaient pas vitrés, tandis que les compartiments des meneaux au-dessus de l'arcature l'étaient². On obtenait ainsi, pour

¹ En compulsant nos notes, nous sommes obligé de reconnaître que, depuis le temps où quelques-unes d'entre elles ont été prises, des exemples de cloîtres encore existants il y a quelques années sont aujourd'hui détruits. On ne doit point s'en étonner ; la vie s'est retirée de ces dépendances des églises depuis longtemps, et bien avant les dernières années du dernier siècle déjà, la plupart des cloîtres des cathédrales et des abbayes étaient laissés à l'abandon, comme des constructions qui n'ont plus de raison d'être.

² Ce cloître est aujourd'hui engagé dans des constructions plus récentes et en partie

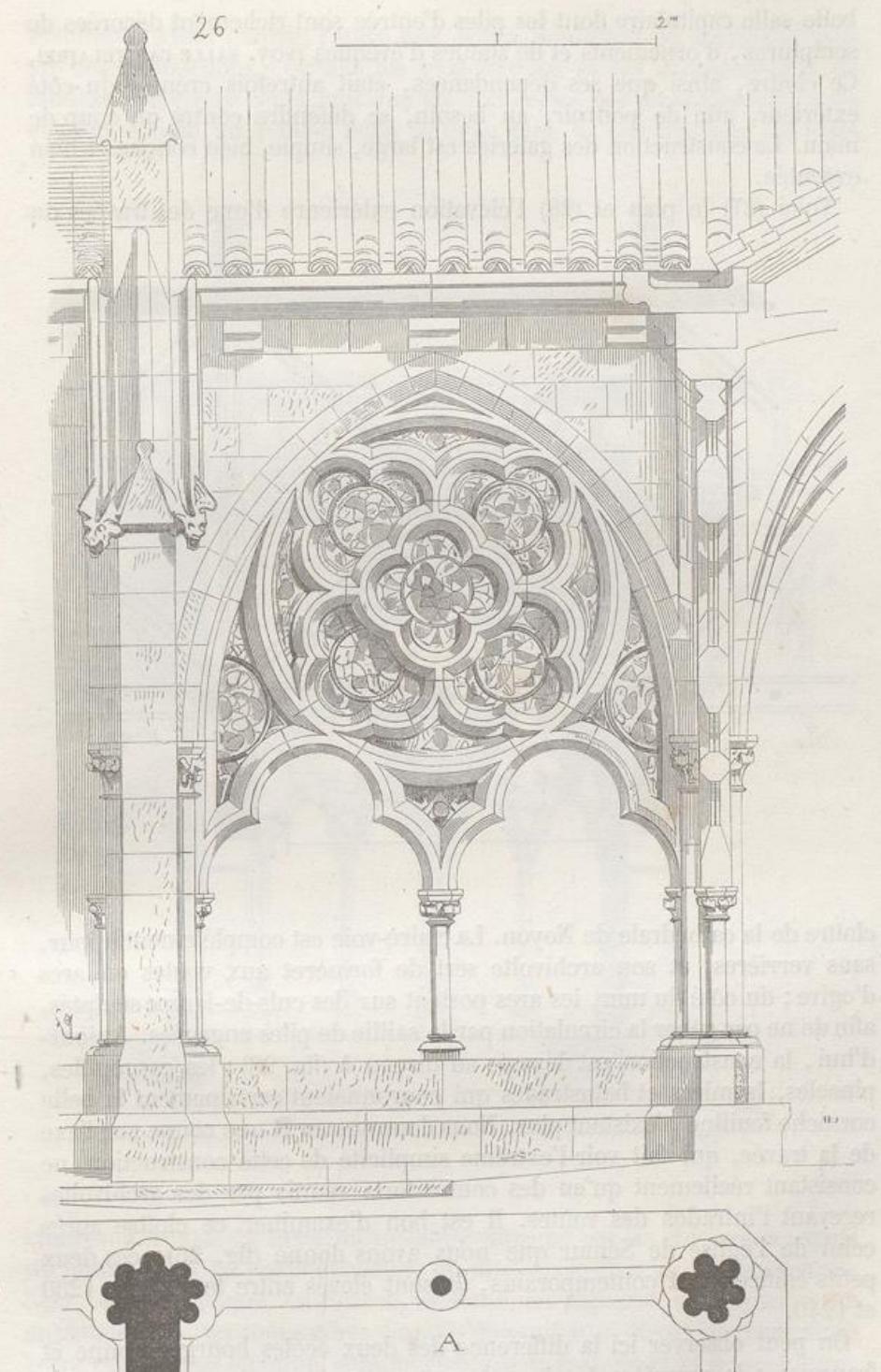
éclairer les galeries, beaucoup plus de jour que dans les cloîtres romans, et la pluie ni le vent ne pouvaient gêner les personnes qui circulaient sous



les galeries. Les roses et découpages des meneaux vitrés formaient comme des écrans transparents opposés au vent et au soleil. La sculpture des chapiteaux est fort belle, large, abondante, et les matériaux des piles de grande dimension, suivant le mode bourguignon. Ce cloître est du temps de l'église, et dut être bâti entre les années 1230 et 1240.

Cependant il arrivait souvent, au XIII^e siècle, que les travées des cloîtres voûtés étaient garnies de meneaux sans vitraux, qui n'étaient alors que des claires-voies de pierre destinées à briser l'effort du vent et à garantir les personnes qui passaient dans les galeries contre la vivacité de l'air ou des rayons du soleil. Nos églises du Nord possédaient beaucoup de cloîtres de ce genre, vitrés partiellement ou complètement à claires-voies. La cathédrale de Noyon, le long de la nef, au nord, conserve encore la

détruit; cependant il en reste assez pour prendre une idée complète de ses dispositions générales, de sa construction et même de ses détails.



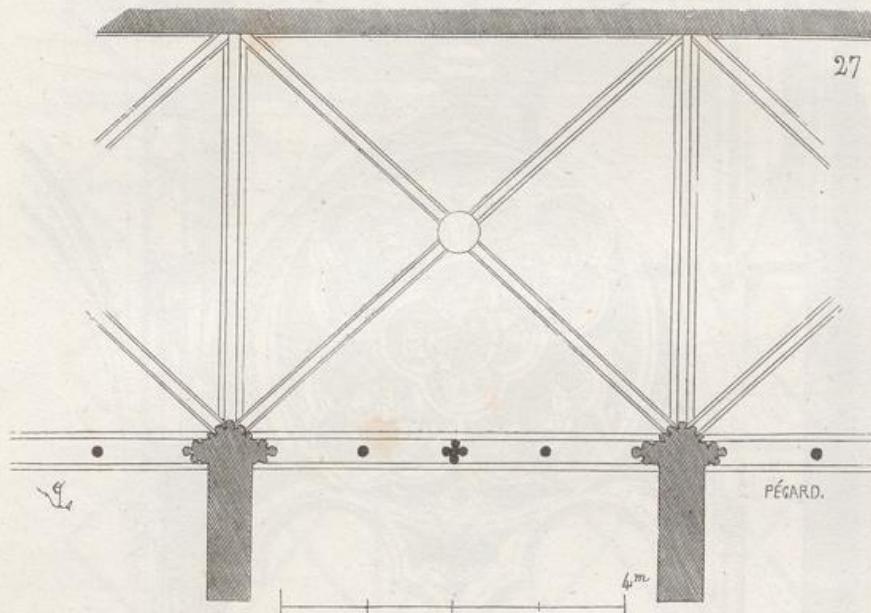
galerie occidentale de son cloître du XIII^e siècle, sur laquelle s'ouvre une

T. III.

56

belle salle capitulaire dont les piles d'entrée sont richement décorées de sculptures, d'ornements et de statues d'évêques (voy. SALLE CAPITULAIRE). Ce cloître, ainsi que ses dépendances, était autrefois crénelé du côté extérieur, afin de pouvoir, au besoin, se défendre contre un coup de main. La construction des galeries est large, simple, bien conçue et bien exécutée.

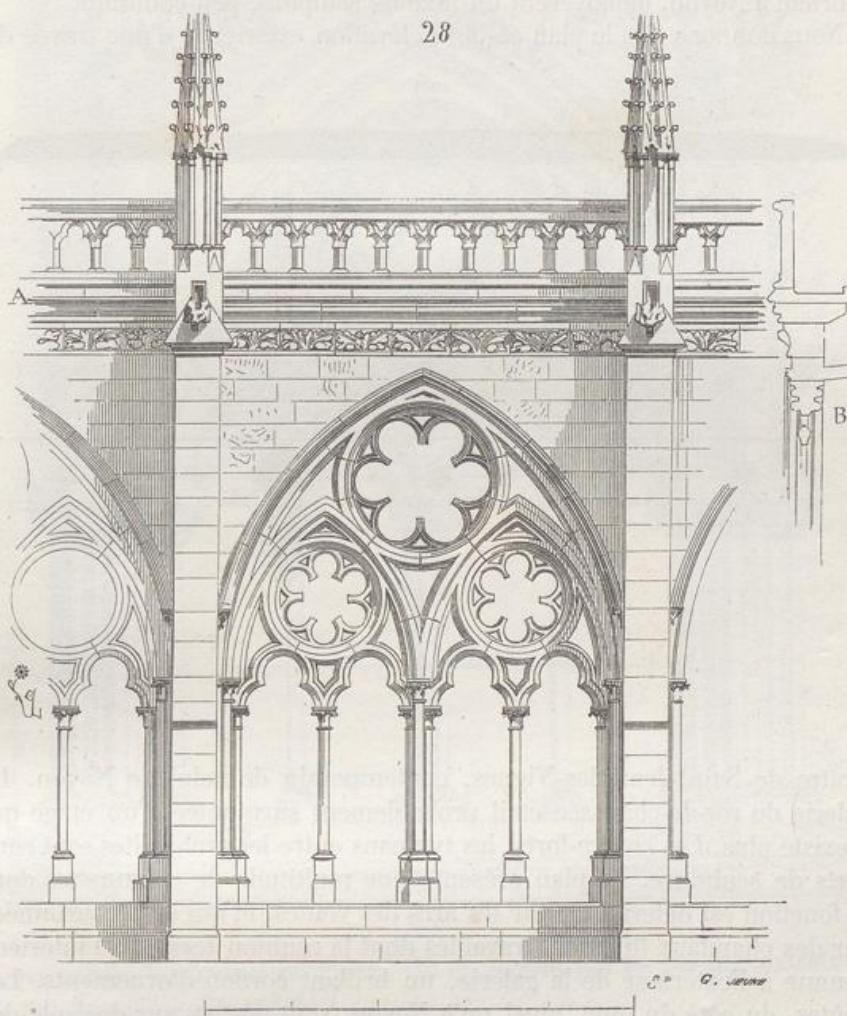
Voici (27) le plan et (28) l'élévation extérieure d'une des travées du



cloître de la cathédrale de Noyon. La claire-voie est complètement à jour, sans verrières, et son archivolte sert de formeret aux voûtes en arcs d'ogive; du côté du mur, les arcs portent sur des culs-de-lampe sculptés, afin de ne pas gêner la circulation par la saillie de piles engagées. Aujourd'hui, la construction est dérasée au niveau A (fig. 28); les gargouilles, pinacles, larmiers et balustrades qui couronnaient certainement la belle corniche feuillue n'existent plus. Nous donnons en B une coupe sur l'axe de la travée, qui fait voir l'extrême simplicité de cette construction, ne consistant réellement qu'en des contre-forts réunis par des archivoltes recevant l'intrados des voûtes. Il est bon d'examiner ce cloître après celui de l'église de Sézur que nous avons donné (fig. 26); ces deux petits édifices sont contemporains, ils sont élevés entre les années 1230 et 1240.

On peut observer ici la différence des deux écoles bourguignonne et française : la première hardie, élégante, avec un mélange de rudesse, employant des matériaux résistants et sachant en tirer les avantages

résultant de leur nature; l'autre fine, sobre, possédant un sentiment très-vif des proportions, évitant les exagérations et les étrangetés. Il ne faudrait pas croire cependant que les architectes des provinces françaises eussent adopté un *poncif* aussi simple dans la construction de leurs

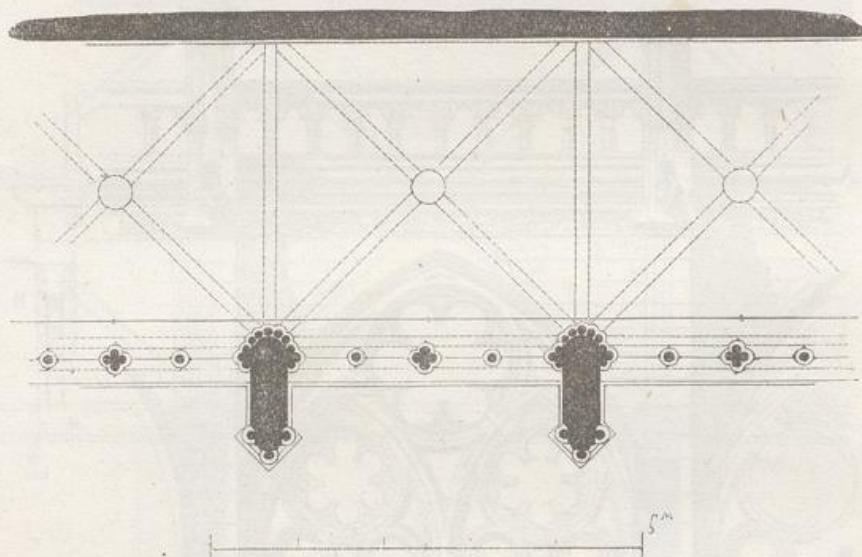


cloîtres. L'amour du luxe, un instant comprimé par les cisterciens, reprit un nouvel essor au commencement du XIII^e siècle chez les religieux réguliers. A cette époque, en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne et en Angleterre, les monastères virent s'élever des cloîtres qui rivalisaient entre eux comme étendue, comme richesse de matériaux et de sculpture. En Italie, ce fut alors qu'on éleva les cloîtres de marbre, couverts de sculptures et de mosaïques, de Saint-Paul-hors-les-murs, de Saint-Jean de

Latran, à Rome; en Sicile, l'admirable et immense cloître de Montréal, singulier mélange d'architecture normande et de tradition des Maures; en France, les beaux cloîtres de Saint-Léger et de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Nous nous occuperons de ce dernier cloître, dans lequel les religieux, tout en restant fidèles au principe appliqué avec une si grande sobriété à Noyon, déployèrent un luxe de sculpture peu commun.

Nous donnons (29) le plan et (30) lélévation extérieure d'une travée du

29



cloître de Saint-Jean-des-Vignes, contemporain de celui de Noyon. La galerie du rez-de-chaussée était probablement surmontée d'un étage qui n'existe plus. Les contre-forts, les tympans entre les archivoltes sont couverts de sculpture. Le plan présente une multitude de colonnettes dont la fonction est déterminée par les arcs des voûtes, et qui sont couronnées par des chapiteaux finement travaillés dont la réunion forme, à l'intérieur comme à l'extérieur de la galerie, un brillant cordon d'ornements. Les voûtes, du côté du mur, ainsi qu'à Noyon, sont portées sur des culs-de-lampe naissant sur des têtes humaines. Quant à la claire-voie, ses roses seules étaient vitrées¹.

Cette richesse, si fort en contradiction avec le principe des ordres religieux, ne laissait pas d'exciter déjà, au XIII^e siècle, le blâme ou la raillerie. On est trop disposé à croire que les XVI^e et XVII^e siècles ont été les seuls à critiquer le luxe des moines. Un poète du XIII^e siècle qui était reçu à la

¹ Les dessins de ce cloître nous ont été donnés par M. Bœswilwald, architecte diocésain.

cour de saint Louis, Rutebeuf, ne manque pas une occasion d'exercer sa



verve contre les ordres religieux. On en jugera par ce passage extrait de
la Vie de sainte Élysabel :

- “ Une foiz entra en .i. cloistre
- “ De povres genz qui pas aeroistre
- “ Ne se pooient de lor biens;
- “ Fors d'aumosne n'avoient riens.
- “ Ymages li monstrent bien fêtes,
- “ Bien entaillies et portrètes;
- “ Mult orent cousté, ce li samble,
- “ Ainçois que il fussent ensamble;
- “ Mult l'en pesa, et bien lor monstre,

« Et mult lor en va à l'encontre,
 « Et dist : « Je croi miex vous en fust,
 « Se ce ç'on a mis en ce fust
 « Por fère entaillier ces ymages
 « Fust mis en preu ; c'or est domages
 « Qui a l'amor de Dieu el cuer
 « Les ymages qu'il voit defuer,
 « Si ne li font ne froit ne chaut.
 « Endroit de moi il ne m'en chaut,
 « Et bien sachiez, ce me conforte,
 « Que chascun crestiens, là, porte
 « Les ymages el cuer dedenz.
 « Les lèvres muevre ne les denz
 « Ne font pas la religion,
 « Mès la bone compontion ^{1.} »

Un huguenot n'aurait pas parlé autrement au xvi^e siècle.

Afin de meubler la nudité des murs intérieurs des galeries des cloîtres entre les culs-de-lampe portant les voûtes, on les décorait de peintures et même quelquefois de bas-reliefs et d'arcatures. Le cloître de la cathédrale de Toul, commencé vers 1240 et terminé à la fin du xiii^e siècle, nous donne une jolie décoration de ce genre, consistant en une suite d'arcatures trilobées, sous chacune desquelles était sculpté un petit bas-relief porté sur une sorte de tablette ornée peu saillante.

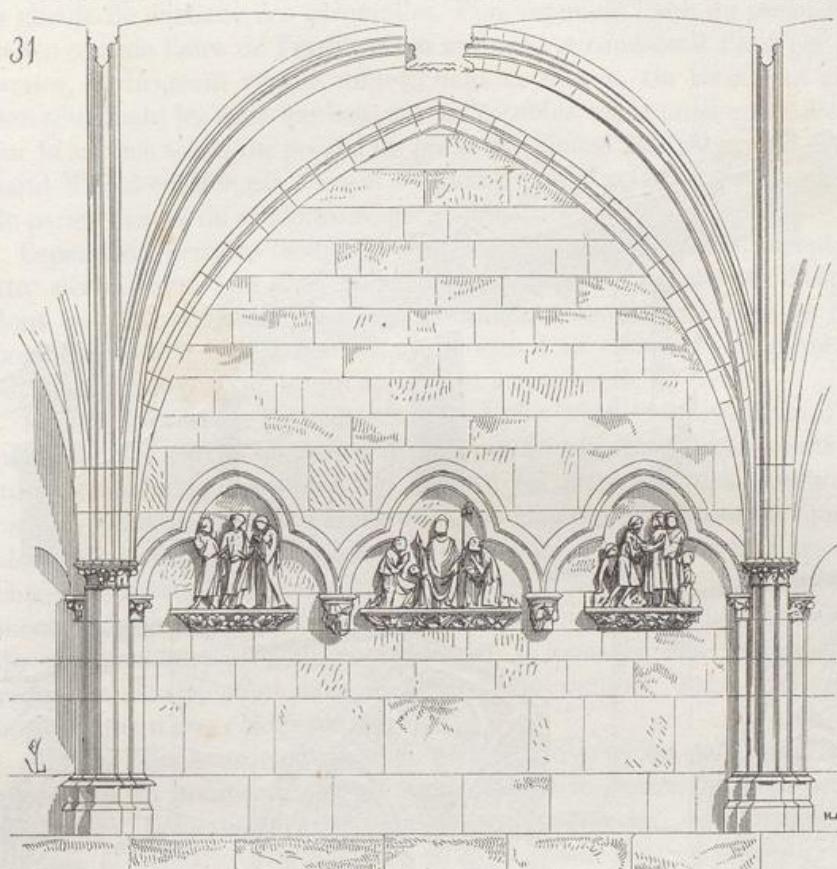
Nous donnons (31) l'une des travées intérieures de ce cloître². A l'extérieur, le cloître de la cathédrale de Toul présente une disposition analogue à celle des cloîtres de Noyon et de Soissons, si ce n'est que les formerets des voûtes ne pénètrent pas à travers l'épaisseur du mur, et que les archivoltes des claires-voies sont bandées en dedans de ces formerets. Il reste ainsi, de chaque côté des contre-forts, une portion de trumeau. Cette disposition est moins franche que celle des cloîtres présentés ci-dessus. D'ailleurs la galerie n'était point vitrée. A Toul, les chéneaux du cloître sont disposés d'une façon particulière ; ils consistent, au-dessus de la corniche, en une assise de pierre taillée suivant les pentes correspondant à l'écoulement des eaux, lequel a lieu par les gargouilles percées au milieu de chaque tête de contre-fort (32).

Jusque vers le milieu du xiii^e siècle, les combles des cloîtres égouttent, sauf de très-rares exceptions, leurs eaux directement sur le préau sans chéneaux ; la présence des chéneaux est un perfectionnement qui depuis fut introduit dans la construction des cloîtres. Dans les localités où l'eau de source manquait, on profita des combles des cloîtres et

¹ *Oeuvres comp. de Rutebeuf*, recueillies par A. Jubinal. Paris, 1839. *La Vie de sainte Elysabel*, t. II, p. 216.

² Il ne reste plus que des traces des bas-reliefs qui, à la fin du dernier siècle, ont été brisés. M. Bœswilwald a bien voulu nous fournir les dessins de ce cloître.

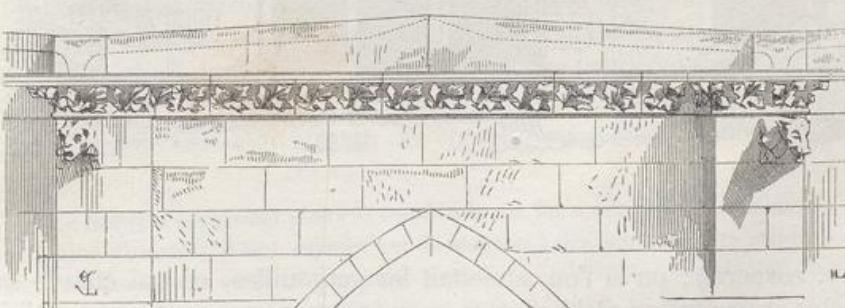
salles voisines pour recueillir les eaux pluviales dans une citerne mé-



5 m

nagée sous le préau. Il arriva parfois alors qu'au lieu de jeter les eaux

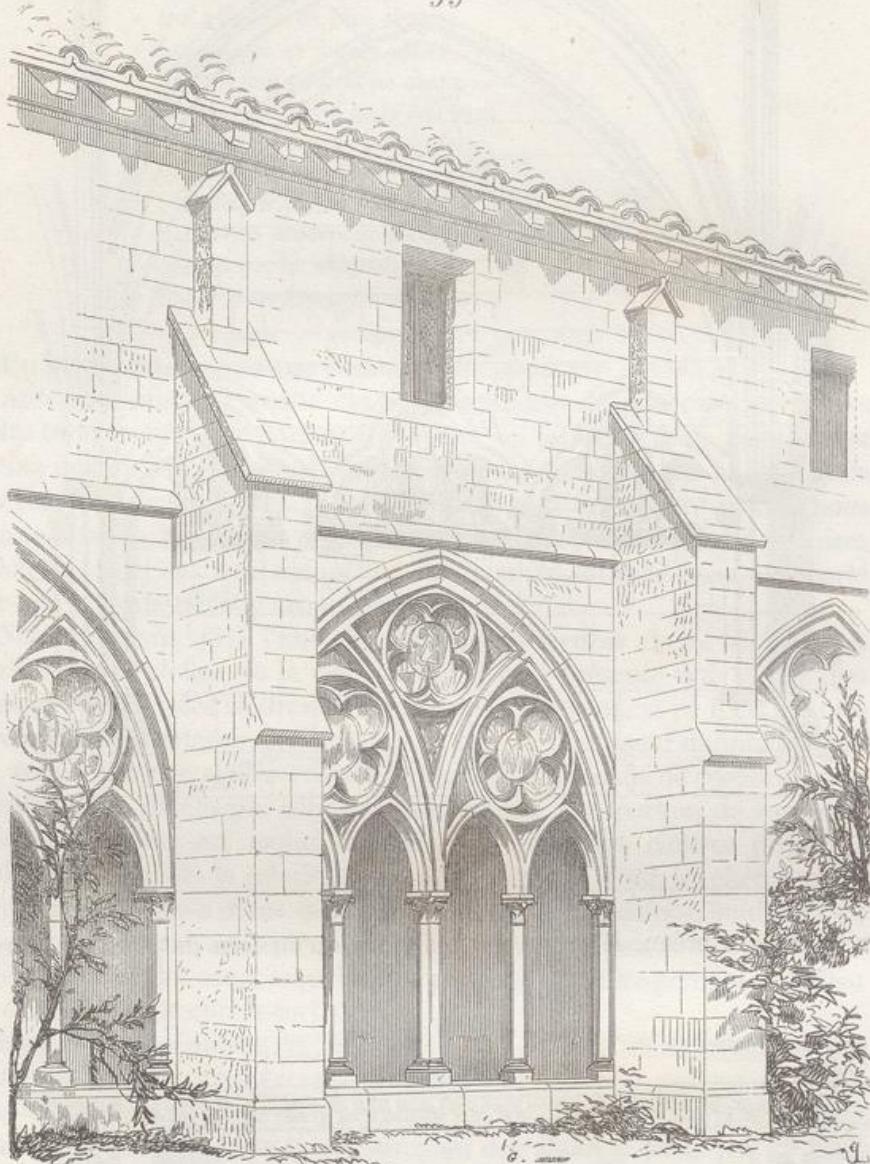
32



à gueule bée sur l'aire du préau, et pour éviter que des ordures pussent

être entraînées dans la citerne, on plaça des tuyaux de descente en pierre, de distance en distance, dans les angles formés par les contre-forts

33



(voy. CONDUITE); ou si l'on admettait les gargouilles, ce qui était le cas le plus ordinaire, on établissait un caniveau en pierre au-dessous d'elles, tout autour du préau, pour recueillir les eaux et les envoyer, par

des pertuis, dans la citerne. Quelquefois même ce caniveau était un petit égout souterrain ayant un pertuis garni d'une crapaudine au-dessous de la gueule de chacune des gargouilles. Plus rarement l'aire du préau était dallée comme l'aire de l'*impluvium* antique, et conduisait l'eau par des pentes, se dirigeant vers le milieu, dans la citerne. On recueillait ainsi non-seulement les eaux tombant sur les combles, mais aussi celles reçues sur la surface totale du préau. Le préau du cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel-en-Mer est couvert de plomb; mais nous aurons l'occasion de parler bientôt de ce cloître remarquable.

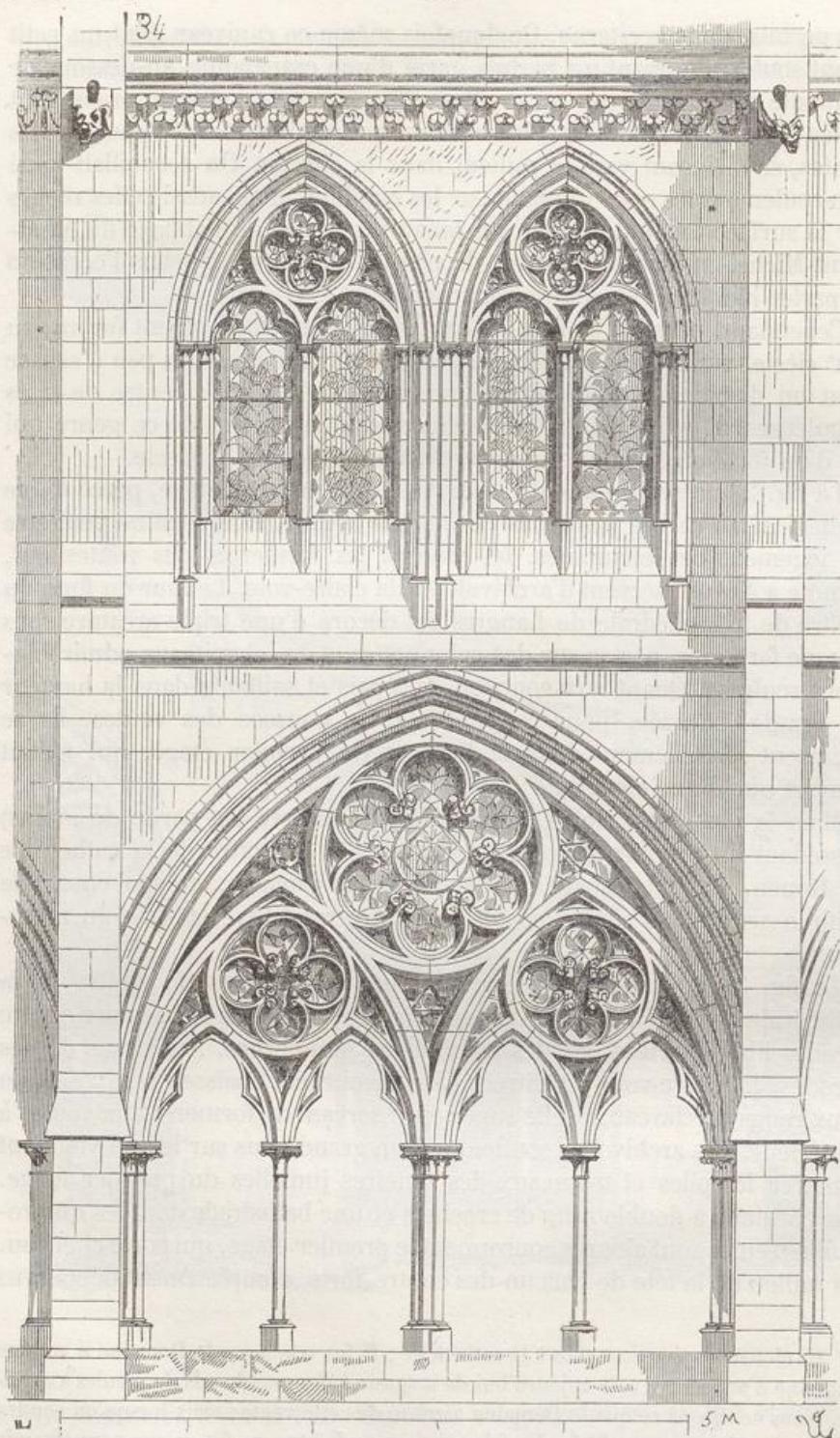
Cependant, certains cloîtres de cathédrales particulièrement furent, au XIII^e siècle, surmontés d'un étage, probablement à cause du peu d'espace dont on disposait autour de ces monuments élevés au centre de cités populeuses. Il existe, à Langres, les restes d'un cloître de ce genre qui est d'un fort bon style, et qui appartient au milieu de ce siècle.

La fig. 33 présente l'une de ses travées. Un premier étage, percé d'une petite fenêtre carrée au-dessus de chaque arcade, était destiné peut-être au logement des chanoines. Ici ce sont les formerets des voûtes qui, comme à Noyon, servent d'archivoltes à la claire-voie. Le mur du fond du cloître de la cathédrale de Langres est décoré d'une triple arcature sous chaque formeret, portée sur des colonnettes et des chapiteaux admirablement sculptés. Quant aux contre-forts, épais et saillants dans la hauteur du rez-de-chaussée, pour contre-butter la poussée des voûtes, ils se réduisent sensiblement dans la hauteur du premier étage, qui n'était couvert que d'une charpente¹.

Mais le plus beau cloître qui nous soit conservé (en partie du moins) possédant un premier étage est certainement le cloître de la cathédrale de Rouen. Cette construction date de 1240 environ, et son ensemble comme ses détails sont exécutés avec un grand luxe et un soin minutieux.

La fig. 34 nous donne l'élévation d'une des travées du cloître de la cathédrale de Rouen. Ces travées sont larges, percées à la base par quatre arcades libres portées sur des colonnettes monolithes. Au-dessus de ces arcades, la claire-voie est vitrée. L'archivolte est épaisse, composée de deux rangs de claveaux, celle supérieure servant de formeret aux voûtes à l'intérieur. Ces archivoltes soutiennent un grand talus sur lequel viennent pénétrer les piles et trumeaux des fenêtres jumelles du premier étage. Une corniche à double rang de crochets et une balustrade dont les quatre-feuilles seules sont ajourées couronnent le premier étage, qui porte chéneau. Au milieu de la tête de chacun des contre-forts, complètement dépourvus

¹ Ce cloître n'appartient plus à la cathédrale; il fut vendu par le Domaine il y a une vingtaine d'années; il sert aujourd'hui de magasin à des marchands de meules à aiguiseur. Nous ne savons ce que le Domaine a retiré de cette vente; mais lorsqu'on voudra racheter ce cloître, ce qu'il faudra faire un jour ou l'autre, ne fût-ce que pour assainir la cathédrale de Langres, il est probable qu'on payera cher cet abandon.

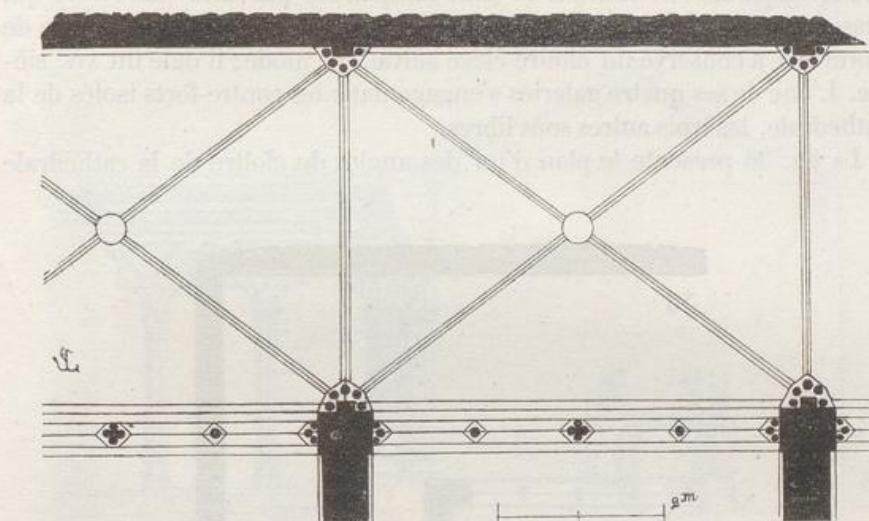


d'ornements, sort une gargouille rejetant à l'extérieur l'eau recueillie

dans les chéneaux. Des pinacles surmontaient ces contre-forts; ils sont malheureusement détruits.

Voici (35) le plan de ces contre-forts et d'une travée à rez-de-chaussée.

35



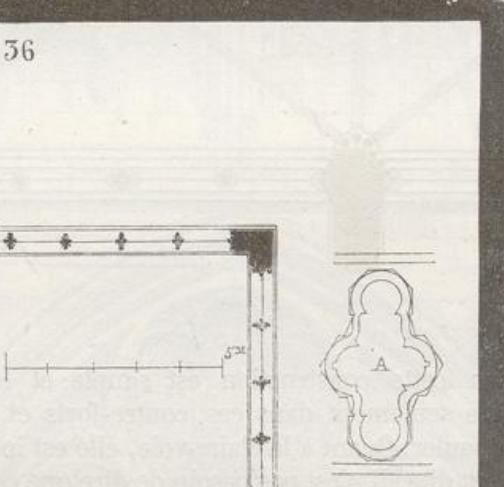
On voit combien cette construction est simple et légère. Toute la résistance consiste seulement dans ces contre-forts et les piles carrées qu'ils viennent épauler. Quant à la claire-voie, elle est indépendante de la bâtie proprement dite. Il n'est pas besoin de dire que ce cloître est voûté en arcs ogives, composant une suite de travées sur plan barlong; c'est là une disposition généralement admise pour les cloîtres au XIII^e siècle et suivie plus tard. Le premier étage n'existe que sur l'un des côtés du cloître et contenait la bibliothèque du chapitre; il formait une grande salle couverte par une charpente lambrissée¹.

Les dispositions des cloîtres admises dès le commencement du XIII^e siècle ne varient guère jusque vers le milieu du XIV^e; ce sont toujours des voûtes carrées dont les formerets extérieurs sont remplis par des meneaux vitrés dans la partie supérieure ou dépourvus de vitraux. Au XIV^e siècle,

¹ Les restes de ce cloître tombaient en ruine par suite de surcharges sur les voûtes et de l'abandon dans lequel ce précieux débris d'architecture était laissé. L'administration des cultes, depuis peu, a fourni à MM. Barthélémy et Desmarests, architectes diocésains de Rouen, les moyens de restaurer les parties les plus endommagées. Mais des logements sont établis au premier étage et contribuent à détruire ce qui reste des belles fenêtres. On ne saurait trop souhaiter de voir enfin ce magnifique spécimen d'un cloître de cathédrale débarrassé de services que rien n'empêche de placer partout ailleurs.

les églises cathédrales et monastiques, étant moins riches qu'elles ne le furent au XIII^e, revinrent aux cloîtres composés d'arcatures continues, comme les cloîtres romans primitifs, dont les galeries sont couvertes par des charpentes apparentes ou lambrissées. Mais le système de construction n'est plus celui du cloître roman. Les archivoltes composées de claveaux disparaissent souvent et sont remplacées par une claire-voie qui ressemble assez à une grande balustrade. Le flanc sud de la cathédrale de Bordeaux a conservé un cloître élevé suivant ce mode; il date du XIV^e siècle. L'une de ses quatre galeries s'engage dans les contre-forts isolés de la cathédrale, les trois autres sont libres.

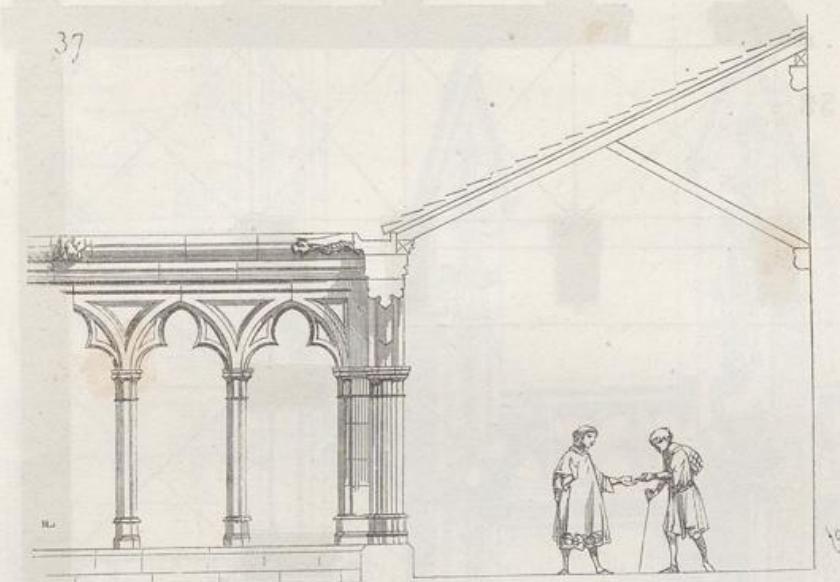
La fig. 36 présente le plan d'un des angles du cloître de la cathédrale



de Bordeaux. En A, nous avons tracé la section horizontale d'une des piles, à l'échelle de 0,05 c. pour mètre. Sur un bahut continu s'élèvent des faisceaux de colonnettes présentant beaucoup plus de profondeur que de largeur. Ces piles sont prises dans un seul morceau de pierre, et elles portent une arcature dont chaque triangle est taillé dans un seul bloc, ainsi que l'indique la fig. 37, qui donne l élévation et la coupe du cloître de la cathédrale de Bordeaux. Une corniche composée de longs morceaux de pierre relie le tout; un surhaussement moderne, formé de deux assises de pierre, charge cette légère construction. Mais autrefois, ainsi que le prouve la présence des gargouilles encore en place, la corniche portait un chêneau sur lequel venait reposer la charpente; nous avons cru devoir rétablir l'état primitif dans notre fig. 37¹. La charpente apparente était

¹ Nous devons les dessins de ce cloître à l'obligeance de M. Alaix, architecte à Bordeaux.

composée d'une suite de chevrons portant ferme, retenus par des liens reposant sur des corbeaux. Ce genre de construction n'offrait pas une



grande solidité; aussi la plupart de ces cloîtres furent-ils renversés par la poussée de la charpente dépourvue d'entraits, et, au xv^e siècle, on reprit le mode adopté par le xiii^e siècle, c'est-à-dire qu'on en revint aux cloîtres voûtés avec meneaux sous les formerets, et ces meneaux furent vitrés. Il est cependant des exceptions à cette règle, surtout dans les provinces méridionales.

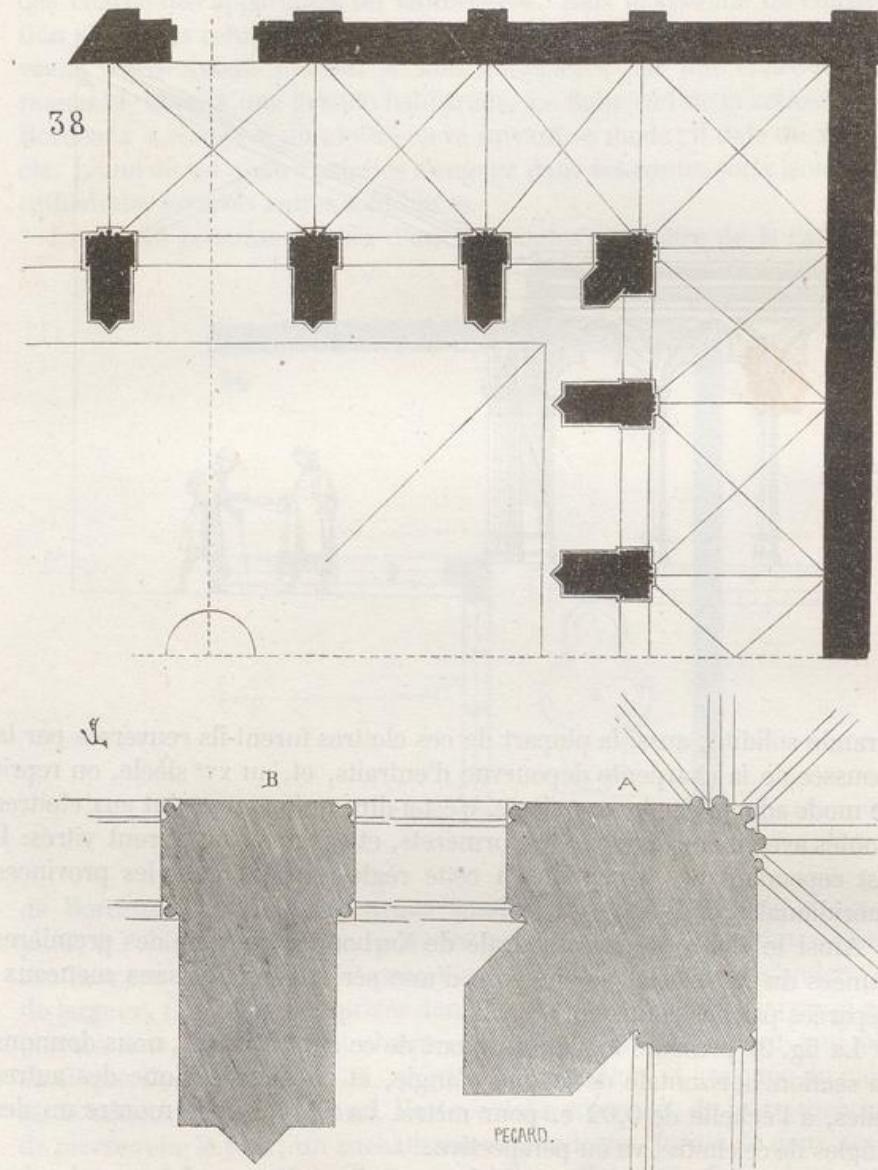
Ainsi le cloître de la cathédrale de Narbonne, qui date des premières années du xv^e siècle, se compose d'une série d'arcades sans meneaux, séparées par des contre-forts épais.

La fig. 38 présente le plan du quart de ce cloître. En A, nous donnons la section horizontale de la pile d'angle, et en B celle d'une des autres piles, à l'échelle de 0,02 c. pour mètre. La fig. 39 nous montre un des angles de ce cloître, vu en perspective.

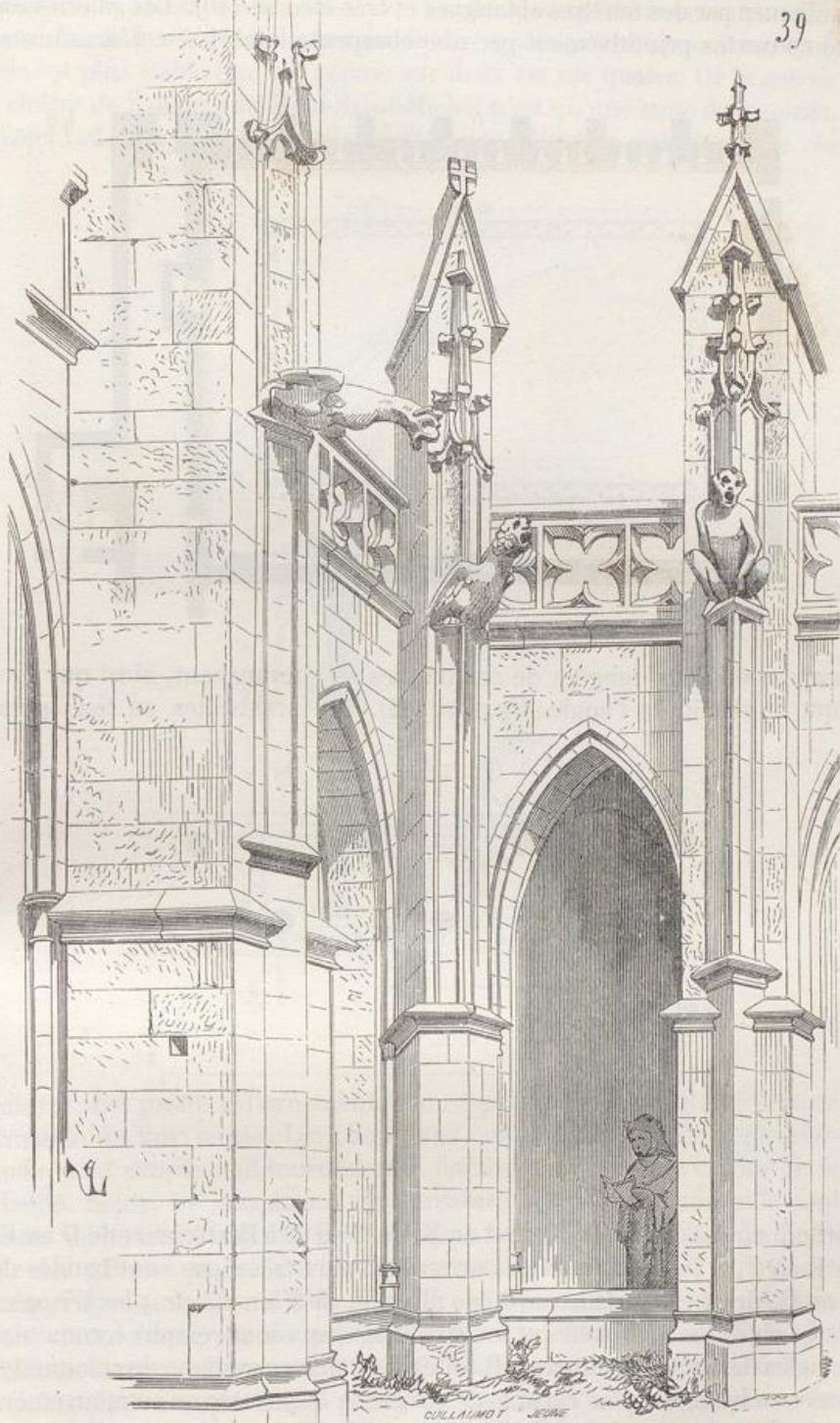
Le cloître de Narbonne possède un bahut; les arcades sont hautes, contrairement aux habitudes des constructeurs du moyen âge; il est couvert en terrasses dallées, protégées par une balustrade, ainsi que le cloître de la cathédrale de Béziers, qui date du xiv^e siècle.

Les cloîtres du xv^e siècle en général ne diffèrent de ceux du xiv^e que par la décoration des contre-forts, les compartiments des meneaux, la construction des voûtes et les détails de l'architecture. Il n'est donc pas

nécessaire de nous en occuper ici, puisque nous retrouvons ces détails dans les différents articles de ce *Dictionnaire*.

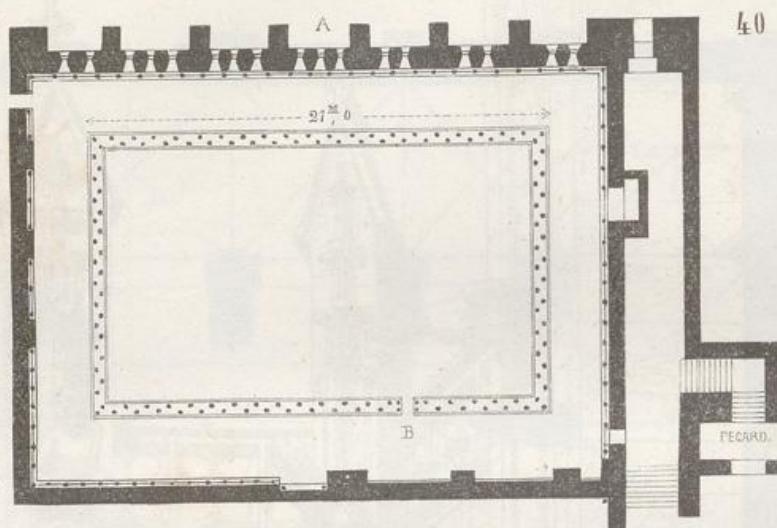


Nous terminerons ce que nous avons à dire sur ces monuments par la description du cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel-en-Mer, l'un des plus curieux et des plus complets parmi ceux que nous possédons en France.

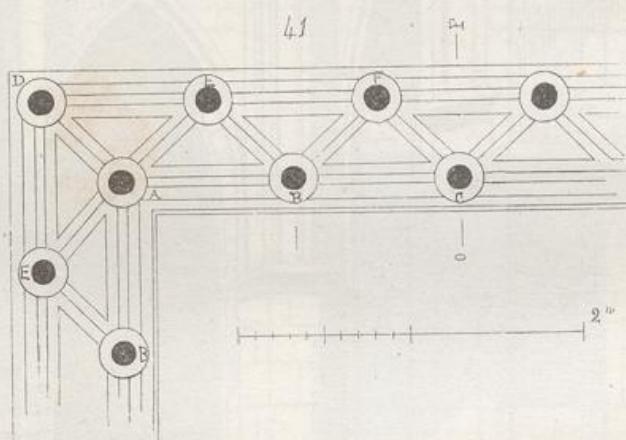


Nous donnons le plan d'ensemble de ce cloître, ayant vue du côté A

sur la mer par des fenêtres oblongues et très-étroites (40). Les galeries ont été couvertes primitivement par une charpente lambrissée. L'arcature se



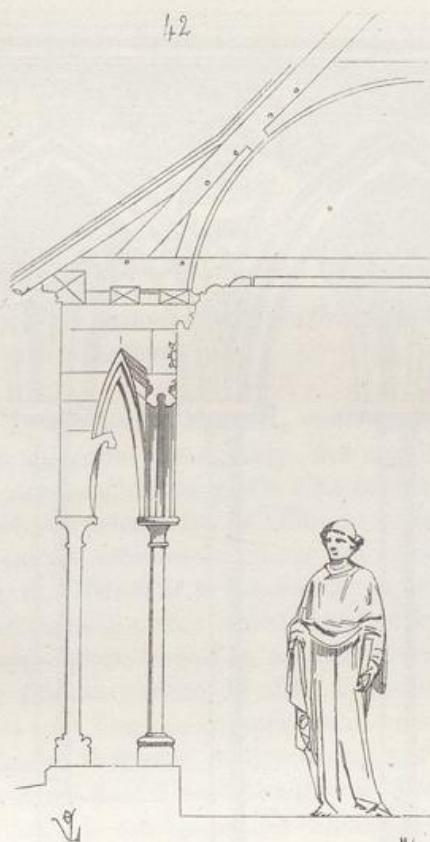
compose de deux rangées de colonnettes se chevauchant, ainsi que l'indique le détail de l'angle du plan (41). Des archivoltes en tiers point



portent sur les colonnettes, de A en B, de B en C, à l'extérieur; de D en E, de E en F, à l'intérieur, et des arcs diagonaux très-aigus sont bandés de A en D, de A en E, de E en B, de B en F, de F en C, etc.; les triangles laissés entre les archivoltes et les arcs diagonaux sont remplis comme des triangles de voûtes ordinaires. Il est évident que ce système de colonnettes posées en herse est plus capable de résister à la poussée ou au mouvement d'une charpente que le mode de colonnes jumelles, car les arcs diagonaux AD, AE, EB, etc., opposent une double résistance à ces poussées, étré-

sillonnent la construction et rendent les deux rangs de colonnettes soladires. D'ailleurs il n'est pas besoin de dire qu'un poids reposant sur trois pieds est plus stable que s'il repose sur deux ou sur quatre. Or la galerie du cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel n'est qu'une suite de trépieds.

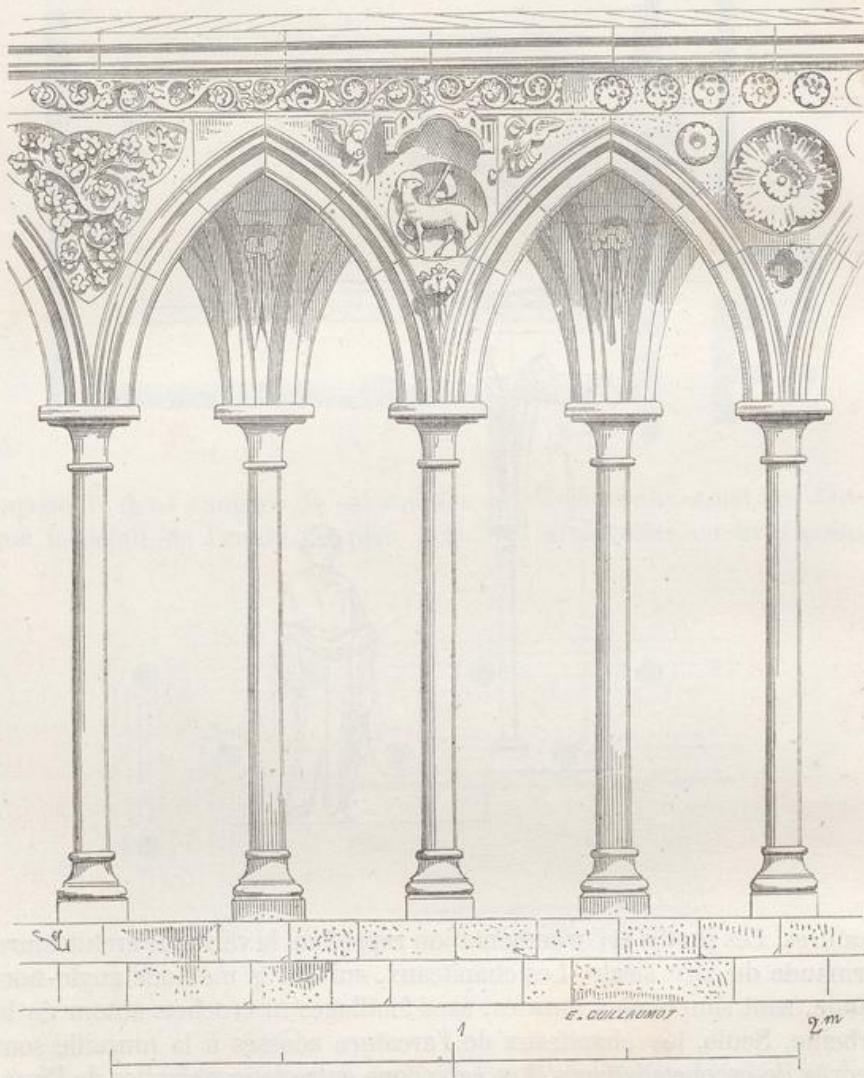
Voici (42) une coupe sur OP, et (43) une élévation intérieure de ces



arcatures. Les profils et l'ornementation rappellent la véritable architecture normande du XIII^e siècle. Les chapiteaux, suivant la méthode anglo-normande, sont simplement tournés, sans feuillages ni crochets autour de la corbeille. Seuls, les chapiteaux de l'arcature adossés à la muraille sont décorés de crochets bâtards. Les écoinçons entre les archivoltes de l'intérieur des galeries présentent de belles rosaces sculptées en creux, des figures, l'agneau surmonté d'un dais (fig. 43), puis au-dessus des arcs une frise d'enroulements ou de petites rosaces d'un beau travail. Entre les naissances des arcs diagonaux des petites voûtes sont sculptés des crochets. Ce cloître était complètement peint, du moins à l'intérieur et entre les deux rangs de colonnettes. En B (fig. 40) est la seule entrée des galeries dans le préau, bien qu'il soit facile d'enjamber par-dessus les bahuts entre

les colonnettes, et ce préau est complètement couvert de lames de plomb, destinées à recueillir les eaux pluviales dans une grande citerne réservée

43



sous l'église. Sous le cloître est bâtie la salle des Chevaliers, composée d'un quinconce de colonnes (voy. ARCHITECTURE MONASTIQUE, fig. 18 et 19); sous la salle des Chevaliers est un étage inférieur. Ainsi le cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel-en-Mer est situé au sommet d'un immense édifice, et ses galeries sont portées sur des voûtes; c'est pourquoi on a cherché à donner à cette construction une extrême légèreté.

La Renaissance éleva quelques jolis cloîtres, mais qui ne présentent aucune particularité digne d'être notée. Les dispositions générales des cloîtres, à partir du XIII^e siècle, varient peu en France, ainsi que nous l'avons dit déjà, et les détails de l'architecture seuls se modifient en raison du goût de chaque époque. Ces détails trouvent leur place dans le *Dictionnaire*: il est donc inutile de les mentionner ici.

CLOTÈT, s. m. *Clotest*. Petite clôture. On donnait, pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, le nom de *clotét* à des clôtures en bois que l'on établissait ordinairement dans les grandes salles des châteaux pour garantir contre le vent un lit, ou seulement une partie de ces vastes pièces. Ce mot s'entend aussi comme : petite chambre, cabinet, réduit :

« En un closet esgarde et voit
« Une clarté qui là estoit ! »

On appelait encore les paravents mobiles des clotêts (voy. le *Dictionnaire du Mobilier*, au mot PARAVENT).

CLOTURE, s. f. *Coulture, chancel, canchel, chaingle*. Obstacle de pierre ou de bois entourant des champs, des constructions publiques ou particulières, ou encore certaine partie d'un édifice. Nous diviserons cet article en : 1^o clôtures extérieures de villes ou bourgs; 2^o clôture de propriétés particulières; 3^o clôtures du chœur des églises.

CLÔTURES DE VILLES.—Pendant le moyen âge, la construction, l'entretien et la garde des clôtures des cités étaient habituellement à la charge des habitants; mais cependant, lorsqu'un seigneur prétendait avoir des droits féodaux sur une ville ou portion de ville, il faisait établir une clôture à ses dépens; alors tout l'espace compris dans cette clôture était sous sa juridiction. Guillaume le Breton et Rigord assurent que Philippe-Auguste acheta tous les terrains dont il avait besoin pour élever la clôture de Paris; aussi, dans les chartes de son temps, ces clôtures sont-elles appelées *Muri Regis*. « Outre cela, dit Sauval¹, dans un arrêt de 1261, le Parlement nomme les murailles de la porte Saint-Marceau *Muri Regis*. En un mot, c'est le nom que les murs de Paris prennent en 1273, 1280 et 1299, dans deux accords : l'un entre le roi et saint Merry, l'autre entre Philippe le Hardy et saint Eloi; et dans la permission donnée aux Templiers de bâtir à la porte du Chaume. Au reste, ajoute-t-il, après que Philippe-Auguste eut achevé ses murailles, il prétendit être seigneur des terres et des lieux qu'elles embrassoient, et pour cela, dans l'Université, il voulut d'abord ôter à l'abbé et aux religieux de Saint-Germain la justice des lieux et leur juridiction qu'il venoit de renfermer; il en usa de même dans la ville à l'égard de l'évêque de Paris pour la

¹ Le Roman du Saint-Graal, pub. par M. Francisque Michel; v. 2031.

² Hist. et Antiq. de la ville de Paris. T. I, p. 85.